57ME ANNEE···NUMERO 148 MONTREAL, JEUDI, 5 MARS 1885 DEUX CENTS LE NUMERO

ABONNEMENTS

VILLE . . . . . $6.00 D'AVANCE
CAMPAGNE . . . . . $5.00 "
ETATS-UNIS . . . . . $5.00 "

La Minerve

PUBLIÉE PAR LA "COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE" - - - JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

ANNONCES

PAR LIGNE AGATE, PREMIERE INSERTION, 10 CENTS
INSERTIONS SUBSEQUENTES . . . . 5 CENTS
A LONG TERME, CONDITIONS SPECIALES

BULLETIN

L'installation du président Cleveland a eu lieu hier, en grande pompe.

Les voyageurs Canadiens sont arrivés, hier, à Halifax, par le steamer "Hanovrian," de la ligne Allan. Ils ont débarqué à 2 hrs p. m. et sont partis par un train spécial. Le capitaine Dumont les accompagne.

La tension entre l'Angleterre et la Russie s'est accentuée. Cette dernière puissance a refusé de rappeler ses troupes de l'Afghanistan et l'Angleterre a donné ordre à ses soldats de résister aux attaques des Russes. On appréhende une guerre entre ces deux puissances.

C'est à Chinghaï, la ville récemment bombardée par l'amiral Courbet que se sont réfugiés les trois croiseurs chinois qui ont échappé à la destruction lors du combat naval du 15 février.

On a lieu de croire que l'opération actuelle a pour but de faire subir à ces trois croiseurs le même sort qu'aux deux autres.

On dit que M. Jules Ferry a notifié l'ambassadeur de France en Chine que l'indemnité réclamée du Céleste Empire, a été doublée. La France céderait Tamsui mais garderait Keelong jusqu'au paiement de l'indemnité.

On est à préparer un traité de commerce qui ouvrirait les provinces du Yunan et de Kanang au commerce français.

Le général Brière de l'Isle annonce que les Français sont partis pour Tuyenquan.

La garnison française de cette ville a repoussé une attaque des Chinois contre cette ville en infligeant à l'assaillant des pertes énormes.

Le général Négrier a attaqué et dispersé une bande chinoise aux environs de Dongson et s'est emparé de plusieurs canons Krupp et de mitrailleuses.

A TRAVERS LA VILLE

—Il a neigé un peu hier durant la journée.

—Le club de raquettes "Le Trappeur" a fait une marche, hier soir, à l'hôtel Frigon.

—C'est lundi prochain qu'aura lieu l'installation du maire et des nouveaux membres du Conseil de Ville.

—Un nommé Wilson a failli être écrasé par une voiture de cocher allant à toute vitesse en face du bureau de poste.

—Douze prisonniers ont comparu, hier matin, en cour du Recorder. De ce nombre huit sous accusation d'ivrognerie.

—Faites usage de la farine préparée de Brodie. 291—a

—Faites usage de la poudre à pâte "Cook's Favorite," reconnue comme étant la meilleure. a-54

—Un caucus du nouveau Conseil sera tenu, aujourd'hui, pour la nomination des comités. Le nouveau maire présidera.

—Pris pendant quelques mois avec régularité, le Remede du Dr Sey, purifie le sang avec une energie sans egale.

—Les recettes du revenu de l'Intérieur, hier, s'élevaient à 6,801.61 piastres et celles de la douane, mardi, a 19,669.50 piastres.

—Pour le rhume et la toux, employez le baume d'Allen pour les poumons. Soulagement garanti ou argent remis.

—On vient de faire une clôture au palais de glace afin de prévenir les accidents qui peuvent être occasionnés par la fonte de la glace.

—Les malles venant par la ligne Intercoloniale (division Est), n'ont été distribuées qu'à quatre heures cette après-midi au bureau de poste.

—On a dû tuer, mardi soir, sur la rue Craig, en face du Champ de Mars, un pauvre cheval qui venait de se casser une jambe en tombant.

—Les gardiens du pont Victoria sont toujours sur le qui-vive. Ils ont quitté l'intérieur du pont pour exercer leur surveillance à l'extérieur.

—L'assemblée annuelle du "Montreal Warehousing Co," a eu lieu à deux heures hier après-midi au bureau de la compagnie, No 234 rue Wellington.

—Le concert donné, hier après-midi, par M. et Mme Pégon, au Weber Hall, a eu un succes complet. L'auditoire se composait en grande partie de dames.

—A la grande assemblée des médecins qui doit avoir lieu samedi prochain, on formera une association qui sera connue sous le nom de "Ligue sanitaire."

—Les entrepreneurs du chemin incliné de la Montagne commenceront leurs travaux de construction aussitot apres la disparition de la neige. Le chemin sera en fer.

—Vers trois heures, hier après-midi, une femme a été renversée sur la place Victoria par une voiture conduite à fond de train. Elle a reçu des blessures assez graves.

—La réunion annuelle de la compagnie de chemin de fer de Montréal et Sorel, est convoquée pour le dix mars courant, au bureau de la compagnie, No 7, Place d'Armes.

—M. N. E. Hamilton, marchand de nouveautés, 1805 rue Notre-Dame, a été condamné à cinq piastres d'amende et les frais pour avoir illégalement exposé une enseigne dans la rue.

—La compagnie connue sous le nom de "International Coal Mining Co," a tenu son assemblée annuelle hier midi au bureau de la compagnie, No 129 rue des Commissaires.

—Madame Paillbert Marsan, domicilié au No 163 rue Wolfe, a mis au monde, mardi, trois enfants, deux garçons et une fille. Les trois enfants se portent à merveille ainsi que la mère.

—Un nommé Edward Carmody a été arrêté à l'hôtel Saratoga, mardi, pour vol de montre. La cour l'a condamné, hier matin, à subir son procès devant la cour du banc de la reine.

—M. S. Lachance, chimiste, No 646 rue Sainte Catherine, vient de recevoir un nouvel assortiment de Valeria, reputée être la meilleure preparation en usage pour les cheveux—129 j

—M. Armstrong, agent général de la Société de Colonisation du Pacifique, doit donner, mercredi prochain, une conférence à Saint-Liboire, sur la fertilité des terres du Nord-Ouest.

—MM. Damaine et Larin, les nouveaux contracteurs pour l'enlèvement des vidanges, ont commencé leurs operations lundi. Le dépot des immondices est à présent situé à l'extrémité de la rue Saint Denis, loin de la ville.

PIANOS—Les pianos Williams, de Toronto, sont les meilleurs pianos canadiens, tous les materiaux sont de premier choix, la maison Lavigne et Lajoie a l'agence, 1657 rue Notre-Dame.—141 5.

—Damase Desjardins a comparu, hier matin, devant Son Honneur le Recorder, sous accusation d'avoir maltraité sa femme. Il a été condamné à subir son procès devant la cour du banc de la reine.

AVIS—Nous attirons respectueusement l'attention sur l'annonce de M Cochenthaler. Le rabais offert est très encourageant, et l'état prospere de cette maison est une garantie de satisfaction pour les acheteurs. 15—a

—Elizabeth Thompson et Elizabeth Ferguson, arrêtées la semaine derniere, pour vol dans un magasin de la rue Notre-Dame, viennent d'être condamnées, la premiere à trois ans de pénitencier et la deuxième à six mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

—Demandez à cinquante dames quel est le parfum qu'elles considerent comme le plus delicat, le plus pur, le plus sain, le plus durable et, sous tout rapport, le plus desirable. Quarante-neuf vous repondront: "C'est l'Eau de Floride de Murray & Lanman." 278

—Le sergent de police, M. Desjardins, a en son pouvoir un vieux subpœna daté de 1780. Il est fait à la demande du capitaine Antoine Clément, de la Pointe Claire, contre M. Pierre Charlebois, du même lieu "pour comparoir" à la Pointe Claire le 12 juillet 1780.

—Toutes sortes de poisson fumé, séché, dessossé et preparé à vendre en gros.

Poisson en conserve,	
Légumes	do
Fruits	do
Fruits de toutes sortes.	

D. HATTON ET CIE,
18 rue Bonsecours.
143 j

—Le composé végétal de Lydia E. Pinkham est le meilleur remede pour les dames de tout âge qui sont affligees de maladies inhérentes à leur sexe. Ce remede peut etre pris non seulement sous forme liquide mais aussi en pilules et en lozanges et sous toutes les formes qui permettent de l'expedier par les malles.

PIANOS D'OCCASION—1 piano carré, Mead et Son, $40; 1 piano carre, Mead Bros, $40; 1 Hallet Davis (4 coins ronds) $130; 1 Whitney carre, $30; 1 grand piano carré, Hale de N. Y., de luxe, tout a agraffes, grand format, tout sculpté, (comme neuf) a coûté $450 comptant net $225; 1 *grand piano à queue, Chickering* (a coûté $1,000 net $450. En vente chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame.

—M. J. E. A. Dubord, marchand-tailleur, No 19 rue Saint Laurent, vient de recevoir un assortiment complet de tweeds français, anglais, écossais, etc, etc, marchandises de printemps de premiere qualite et de tous les goûts.

Tout en remerciant ses clients de l'encouragement qu'ils lui ont accordé jusqu'à present, M. J. E. A. Dubord espère qu'ils voudront bien continuer à l'honorer de leur confiance, d'autant plus qu'il s'est assuré de M. Ovide Malo, ci-devant tailleur de la maison L. C. de Tonnancour, comme tailleur et gerant de sa maison.—118-m.

Gants de kid, à 10 cts

1200 douzaines de gants de kid, assortis, pour dames, détaillés a 10 cts la paire, par Dupuis Freres, à l'ancien magasin Merrill, rue Notre-Dame.

La colonisation

Tous ceux qui désirent profiter du prochain convoi qui quittera les bureaux de colonisation du Pacifique, le 18 courant, pour Manitoba, devront remarquer qu'il s'est glissé une erreur dans les annonces publiées jusqu'aujourd'hui à ce sujet. Au lieu de fournir un wagon-dortoir avec lits gratuits seulement pour le 18 de mars, cet avantage est accordé pour tous les convois subséquents et même, on espere pouvoir offrir bientot de meilleures conditions à tous ceux qui veulent aller s'établir dans le Nord-Ouest.

Ils sont arrivés!

Avec les beaux jours du mois de mars sont arrivés les chapeaux nouveaux. Vous pouvez les voir installés dans nos vitrines et sur les tablettes de nos magasins. Cette année, nos chapeaux sont remarquables par la beauté et l'élegance de leurs formes, la qualité de leur fini et leurs bas prix comparés à leurs qualités. C'est la plus belle et la plus riche importation qui se soit jamais faite à Montreal. De plus, nos Pull Over et nos chapeaux de soie sont faits d'après les dernieres modes de Paris et New-York.

Essayez-le. Ça vaut la peine.

CHS DESJARDINS ET CIE,
637 et 639, rue Sainte Catherine,
Aux 3 Chevreuils.

Chemises blanches à 45 cts

Nous venons de recevoir 1,000 douzaines de chemises non lavees, provenant d'une fabrique qui vient de suspendre ses affaires à Toronto. Nous vendrons ces chemises 45 cts chacune à l'ancien magasin Merrill, rue Notre Dame.

DUPUIS FRERES

Circonstanciel

Courez au Grand Syndicat de la Puissance 647 rue Sainte-Catherine, achetez les toiles, les cotons, les indiennes que l'on sacrifie dans ce temps-ci. 148 3

Parapluies

On rapporte que la fabrique de parapluies de Carsley fait de tres bonnes affaires. Depuis qu'on a entrepris de fabriquer des parapluies, les ventes dans ce département se sont considerablement accrues. On recouvre les parapluies et on les repare à court délai à la satisfaction generale. 146 j

Avis public

Voulez-vous profiter de la concurrence qui se fait en ce moment dans les marchandises, telles que cotons, indiennes, broderies, toiles? Allez au Grand Syndicat de la Puissance (ancien magasin Pilon) c'est la place.

Toile pour 5 cts valant 10 cts.
Broderie a 1 c. la verge.
Coton pour 3½ cts la verge.
Indienne pour 5 cts la verge.

Chales brochés

Châles de Paisley, Aberdeen, Cachemire, Chales en laine unis et tartans, vendus à 40 cents dans la piastre, par Dupuis Freres, à l'ancien magasin Merrill.

Digne de mention

Jamais le Grand Magasin Pilon n'a eu la vogue de vendre à bon marché comme depuis que le Grand Syndicat de la Puissance a recouvert. En ce moment pour 81 vous avez 17 verges de belle et bonne toile pour chemise ou tablier. C'est ce dont on n'a jamais entendu parler.

Il en est de même pour le reste. Toutes les lignes de marchandises sont réduites. La foule que nous y avons vue à notre visite prouve amplement que le public reconnait les sacrifices que le Grand Syndicat de la Puissance s'impose pour l'avantage des clients. 148 3

BULLETIN JUDICIAIRE

COUR DU BANC DE LA REINE
4 mars 1885.

La cour du Banc de la Reine est ouverte à dix heures.

Présidence de Son Honneur le juge Ramsay.

M. L. W. Sicotte occupe le siège de greffier de la Couronne.

MM. A. Ouimet et C. P. Davidson représentent la Couronne.

Joseph Desjardins, accusé de vol d'argent et de recel, plaide non-coupable. Son procès est fixé à demain.

Pierre Delfosse, accusé de refus de fournir à sa famille les choses necessaires à la vie, comparait également devant la cour. Procès demain.

M. St Pierre, avocat du prisonnier, demande que Delfosse soit remis provisoirement en liberté sous son cautionnement personnel.

L'avocat de la couronne ne s'y oppose pas.

Son Honneur le juge Ramsay dit que la loi actuelle relative aux poursuites instituées contre les maris qui refusent de fournir à leurs femmes les choses necessaires à la vie, est tout à fait barbare et qu'il serait necessaire d'y apporter des amendements.

La demande de la défense est accordée, et Delfosse est remis en liberté provisoire.

Son Honneur donne lecture de ses jugements sur les deux points soulevés, hier, pour la défense dans l'affaire Mercier vs. Tassé.

Après avoir cité plusieurs autorités, la Cour maintient l'indictement, et met de côté les arguments de la défense sur les deux points soulevés.

Sur le premier point, il n'y a aucun doute qu'il ne peut être admis.

Quant à ce qui concerne la seconde question de savoir si l'article a été écrit dans l'intérêt public, c'est au jury à la décider et non à la Cour.

M. Mercier est le premier témoin entendu à la demande de la défense.

M. Mercier dit qu'il est plaignant en cette cause, membre du Parlement local depuis 1879, avocat, conseil de la Reine, et chef du parti libéral de la province de Québec depuis la demission de l'honorable M. Joly.

Il y a en cette province deux partis, l'un nommé conservateur et l'autre: libéral. *Le Minerve* est l'un des organes du parti conservateur, qui lui-même est divisé en deux partis ou sections.

L'Hon. M. Mousseau, était premier ministre de la Province de Québec en 1882, mais je ne puis dire qu'il était le chef d'un cabinet conservateur, car il y entrait plusieurs éléments libéraux.

Lors de l'élection de M. Mousseau en août 1882, en voyant la déclaration du gouvernement, le parti libéral résolut de ne pas lui faire d'opposition comme parti et de lui donner *fair play*. Aucun chef du parti libéral n'a soutenu M. Mousseau, dans cette lutte, sauf l'Hon. M. Laflamme, qui a écrit une lettre que le témoin a refusé de signer.

La lettre de l'Hon. M. Laflamme, d'apres la *Minerve*, serait datée du 22 août 1882.

M. Mercier dit avoir signé un certificat par lequel il reconnait M. A. Cauchon comme un honnête homme et un bon libéral. Ce certificat est tout à fait distinct de la lettre de M. Laflamme. Il a donné ce certificat à M. Cauchon, après hésitation, parce qu'on l'accusait (lui Cauchon) de s'être vendu, mais il ne l'a fait que pour rendre service à un homme qu'il regardait comme un ami et non pour l'aider à travailler pour M. Mousseau. Son but était de le protéger contre les attaques dont il pourrait être l'objet pendant l'élection. "M. Phaneuf, huissier, a travaillé en faveur de M. Mousseau; il est venu me trouver avant de s'en occuper; je lui ai dit "qu'il ferait une belle bêtise s'il travaillait pour M. Mousseau."

M. Descarie se présentait alors contre le premier ministre du parti conservateur et déclarait qu'il supporterait le gouvernement. M. Mousseau a été élu et cette élection a été contestée parce qu'on avait commis des actes de corruption. M. Belanger, navigateur, de Lachine a signé la demande de contestation à la demande de M. Geoffrion. Le témoin lui-même conseillé de contester cette élection parce que l'élection de plusieurs de ses amis politiques avait été contestée et que le but de cette mesure était de protéger ces amis, comme c'est l'usage invariable en pareil cas. M. Belanger est venu au bureau avec M. Garieppy et M. Geoffrion et après explication, a signé la demande. Il a été entendu qu'il ne devait payer aucun frais. J'ai payé ses dépenses de voyage qu'il a évaluées à $10; il est venu deux ou trois fois à Montreal. J'ai fait le depot de $1,000 requis par la loi et cet argent m'appartenait.

Je n'ai jamais consulté Bélanger même après le reglement de l'affaire."

M. L. Collard, député protonotaire de Montreal, identifie le dossier de cette contestation produit en cette cause.

Le témoin dit que le défendeur dans la cause fut condamné par la cour à payer les frais s'élevant à la somme de $1208.38.

Questionné par l'avocat de la poursuite, M. Geoffrion, le témoin dit que les avocats des petitionnaires ne lui avaient pas adressé leur mémoire de frais lors du jugement.

Il dit que le dépot de $1,000 avait été fait le 28 octobre 1882 et qu'il a été remis quelques jours avant ou après le jugement. Ce dépot a été remis au complet moins la somme de $17.00 que la Cour retient ordinairement.

Questionné par M. Lacoste, il dit que les frais accordés au conseil à l'enquête sont $10.00 et les frais des *subpœna* sont aussi compris dans le memoire de frais.

M. Mercier, questionné par M. Lacoste, dit qu'il y a beaucoup d'omissions dans le memoire de frais produit devant la cour par M. Collard, le député protonotaire. Il dit avoir déboursé $1,207.18 et on ne lui accorde que $1,208.38. Il a fait en outre des déboursés extra qui, joints à la somme précédente, font un total de déboursés de $1,351.18. Il dit qu'il ne peut préciser si ses frais ont été fixés legalement et d'une maniere stricte. La somme de $50 qu'il a payée à M. Phaneuf, il l'a payée longtemps avant qu'il reçut les $8,000, et la somme de $200 payée à M. Laflamme, l'a été après.

Il n'a jamais dit devant la commission, siegeant l'automne dernier, qu'il avait demandé des informations à M. Aurélien Cauchon pour savoir si la corruption avait été commise par M. Mousseau et ses agents.

Dans le temps il a été informé que M. Mousseau et ses agents avaient déboursé de l'argent pour corrompre le peuple. M. Phaneuf et M. Cauchon avaient été employés comme *courriers* et orateurs. Généralement il avait d'autres informations sur des faits particuliers touchant la corruption faite par M. Mousseau. Il n'est pas à sa connaissance qu'il ait reçu des informations du pétitionnaire, M. Belanger, car ce n'est pas son habitude.

La cour s'ajourne à 2 heures p.m.

Séance de l'après-midi.

M. Mercier dit, que tous les frais d'ajournement au mois d'avril ont été payés sur les $8,000. Il a reçu les $8,000 le 5 mai 1883, dans la matinée. Une partie a été reçue avant la production de la déclaration et l'autre après. La somme lui fut remise par M. Benjamin Trudel, chef de police du port de Québec.

Il s'est assuré, avant de produire sa déclaration, que la somme lui serait payée vu que M. Mousseau était insolvable, mais il ne peut dire ce qu'il aurait fait si l'argent ne lui avait pas été payé. Dans la contestation de Berthier, il a consulté ses pétitionnaires sur ce qu'il devait faire et alors il demanda $1,000 en sus des frais taxables, mais ça n'a pas été accepté.

C'est à l'assemblée de ses amis qu'il prit la décision de discontinuer la poursuite en dequalification contre M. Mousseau; c'est M. David qui lui fit les premieres propositions à ce sujet et il lui parla aussi d'un projet de coalition avec M. Mousseau s'il abandonnait la contestation. On lui offrit alors la somme de 5,000 piastres et il répondit qu'il accepterait cette somme. Cette dernière proposition lui fut faite par M. David qui avait consulté M. Dansereau à ce sujet.

Sur les entrefaites, le 4 au matin, M. Trudel est arrivé pour lui parler de l'abandon de la poursuite et des ce moment M. Trudel parut s'occuper de l'affaire à sa grande surprise et à celle de M. David. Le vendredi soir, apres l'assemblee de ses amis il n'a vu personne à sa maison: mais le samedi matin M. Trudel est allé le voir à sa maison et il lui a dit que lui et ses amis avaient décidé d'abandonner la poursuite en dequalification.

Il dit alors à M. Trudel de lui donner de l'argent de suite pour payer ses témoins. Il ne peut se rappeler dans le moment s'il a eu d'autres conversations à ce sujet avec d'autres personnes que MM. David et Trudel. Une partie de la somme fut payée au Saint Lawrence Hall. Il était sous l'impression qu'il recevrait le montant de ses honoraires en sus des 5,000 piastres. Il a répondu à M. David que la somme de 5,000 piastres serait suffisante pour le faire consentir à abandonner la poursuite en dequalification contre M. Mousseau.

Il savait que M. David était en rapport avec M. Dansereau.

Il avait toujours compris que les affaires de ce genre devaient rester gardées secretes. Il était entendu qu'on ne devait pas en parler, mais il n'y avait pas de convention spéciale que la transaction devait demeurer secrete. Il offrit apres cela de remettre une partie de cette somme ($5,000). Des amis lui avaient dit que des adversaires politiques devaient l'accuser à l'assemblée de Saint-Laurent, le 6 octobre, de s'être vendu. C'est M. Trudel qui l'avertit de cela et c'est alors qu'il offrit à M. Trudel de lui remettre la partie de l'argent qui dépassait le montant de ses frais taxables.

C'est apres cette assemblee qu'il prit deux actions, l'une contre M. Mousseau, pour l'avoir appelé "un fripon" et l'autre contre la *Minerve*, qui avait publié les discours de M. Mousseau dans lesquels se trouvaient le mot insultant à son adresse.

Il dit que cette affaire de $5,000 est devenue publique quand M. Tasse en eut parlé dans la *Minerve*.

La premiere mention en a été faite toutefois dans le mois d'août ou septembre 1883, dans le même journal. A Sainte-Scholastique, M. Ouimet, député de Laval, l'a accusé d'avoir chargé $5,000 dans une contestation d'élection.

Il était président de la compagnie qui a publié le *Temps*. C'était un de ses organes. Il n'a pas compté combien il avait d'organes dans le temps. Il prend communication d'un article publié dans le *Temps*, en date du 6 septembre 1883, et il dit qu'il n'a pas precisement autorisé la publication de cet article là.

M. Geoffrion objecte à cette dernière question et le juge decide d'ajourner la cour à demain matin, à dix heures, afin de resoudre l'objection qui vient de lui etre faite.

DISTRICT DE JOLIETTE—COUR DES SESSIONS
4 mars 1885.

Présent: Son Honneur M. le juge Desnoyers.

La Reine vs F. X. Harnois, sur conviction d'assaut grave sur son pere (six mois d'emprisonnement préventif). Sentence: deux mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

La Reine vs Philéas Goulet, orphelin de père et de mere, âgé de douze ans, sans parents ni amis, accusé d'avoir pris et emmené le cheval et la voiture de Jos Bilhier, et de s'être enfui avec, de maniere à en priver temporairement le propriétaire; sentence: trois ans à l'Ecole de Reforme.

La Reine vs Albert Allard, sur accusation d'avoir causé un dommage malicieux à une propriété immobiliere, au montant de $4,00, M. J. O. Desilets, greffier de la paix, declare, pour la couronne, que vu l'emprisonnement préventif de l'accusé, qui dure depuis bientot sept mois, et vu l'absence d'un témoin essentiel et en vue aussi d'eviter des frais, il croit que l'accusé est suffisamment puni et declare ne pas vouloir poursuivre ultérieurement cette affaire.

Le prisonnier est alors chargé.

La Reine vs Paul Charbonneau, emprisonné en février 1884 admis à caution pour comparaître au Banc de la Reine, puis reconstitué prisonnier pour se présenter à la juridiction sommaire du juge, sur accusation d'obtention d'argent sous de faux prétextes. La Couronne declare que vu le peu d'importance de l'offense, vu les circonstances, et aussi pour éviter des frais, elle n'a pas cru devoir assigner de témoins et déclare ne pas vouloir poursuivre ultérieurement cette affaire. Le prisonnier est chargé.

La Reine vs Narcisse Dumulon et Joseph Laforêt, sur accusation d'avoir causé un dommage malicieux à une propriété immobiliere (savoir en brisant un carreau de la valeur de 20 cents), détention preventive audela de six mois. La Couronne fait la même déclaration que dans les causes ci-haut et les prisonniers sont libérés.

La Reine vs Alderic Beaupré, sur conviction de vol d'une bouteille de wiskey chez son patron.

Sentence: Vu la jeunesse de l'accusé et son repentir, un mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

Extra! Extra! Extra!

17½ verges toile à chemise ou à tablier pour $1 *au Grand Syndicat de la Puissance, 647 rue Sainte Catherine.* 148 3

Soies de fantaisie

Nous venons d'ajouter au département de soieries déjà considerable, formé des divers stocks de Banqueroute que nous sacrifions actuellement au magasin Merrill, un envoi spécial de soies de fantaisie que nous detaillons au moins $1.00 la verge.

DUPUIS FRERES.

Ne l'oubliez pas

Les teintures Diamond Dyes produisent des nuances plus brillantes et plus durables que toutes les autres teintures. Vendues pour 10 cts chez tous les pharmaciens. Compagnie Wells et Richardson, Montréal. Carte échantillon, 39 nuances, et pamphlet contenant les directions expédiés sur reception d'un timbre de 2 cts.

A l'Institut-Canadien d'Ottawa

La conférence du dimanche, à l'Institut Canadien d'Ottawa, sont toujours interessantes. Dimanche dernier, M. Louis H. Taché, secretaire particulier de l'honorable M. Chapleau, entretenait un nombreux auditoire sur les hommes de 1837-38. Voici ce que nous lisons dans le *Canada* à ce sujet:

"J'ai suivi le conférencier avec beaucoup de plaisir. Il faisait l'éloge des hommes qui ont fait la revolte de 1837, et je dois avouer qu'il a esquisse de main de maitre, pendant quarante minutes, les grands et virils traits de l'apineau, de Nelson et de Chénier. Il n'a pas craint de mettre à son tableau les quelques nuances moins brillantes et même sombres qui doivent le déparer aux yeux de l'histoire impartiale et de quiconque etudie froidement les hommes et les evénements de l'epoque et pour un je lui ai su gré de cette franchise. Les instructeurs de l'opinion publique doivent être, en effet, des hommes de verité et de raison avant d'être les disciples d'un enthousiasme aveugle.

Qui n'a pas entendu, au coin du feu, parler de Papineau, le bouillant patriote, le tribun qui électrisait les masses et stigmatisait de toute la colere de son cœur français les méfaits odieux du pouvoir et la tyrannie anglaise. C'était un geant qui, comme Daniel O'Connell, aurait pu conduire les siens à la victoire à travers les sentiers de la paix et des traditions constitutionnelles; mais, son ambition et son orgueil lui firent préférer le rôle de Mirabeau, et des cette epoque lui incomba la lourde responsabilité d'avoir voulu operer une revolution à main armée avec des moyens inefficaces, et de ne pas s'être trouvé sur le terrain quand plus tard les balles semaient la mort dans les rangs des patriotes quand les torches incendiaires de l'anglais promenaient la ruine partout, quand l'échafaud dressait ses bras sanglants pour étouffer les nobles cœurs qui allaient mourir pour avoir trop aimé leur pays et pour avoir trop cru à la parole d'un homme qu'ils considéraient comme le redempteur de sa race.

Le conférencier a aussi fait voir Papineau conseillant la guerre ouverte à son retour de l'exil et refusant de suivre ses amis dans la lutte constitutionnelle qu'ils avaient entreprise et qui nous a dotés des institutions politiques dont nous jouissons librement aujourd'hui.

Les figures de Nelson et de Chénier se sont ensuite estompées héroiquement sous le crayon de M. Taché, et apres un recit émouvant de l'hecatombe sanglante dont la ferocité anglaise scella cette epopee douloureuse de notre histoire, la conférence s'acheva par quelques considérations bien senties sur l'avenir qui semble réserve à la race française en Amérique.

Je me hasarderais bien à complimenter M. Taché sur son travail, mais mes meilleures eloges seraient assurement fades auprès des applaudissements chaleureux qu'il a cueillis hier soir.

Imitation

Le talent d'imitation est le propre des natures faibles et c'est souvent le plus haut degré qu'atteignent un grand nombre de personnes. Dépourvues de l'habileté ou de la perseverance necessaires pour travailler indépendamment des autres, ces personnes se cramponnent comme des mollusques aux idées de leurs voisins et finissent par croire que ce sont leurs idées propres. Voilà pourquoi il y a tant de contrefaçons de ce célebre remede "l'Extirpateur des cors de Putnam," que des marchands sans scrupule, dans le but de realiser des profits plus considérables, vendent aux personnes peu méfiantes comme "tout aussi bon," etc. Méfiez-vous des contrefacons et ne faites usage que de "l'Extirpateur des cors de Putnam." Remede sûr et ne causant aucune douleur.

N. C. POLSON ET CIE,
Kingston, Propriétaires.

Garnitures à 1 c. la verge

25,000 verges de *mirels*, franges, passementeries, *braid* (soutache) brandebourg, cordonnet, etc, détaillés à 1 c. la verge, par Dupuis Freres, à l'ancien magasin Merrill.

Femmes Souffrantes et Guéries

Celles qui sont faibles éprouvent des sensations fatigantes et sont à peine capables de se tenir debout; cette source constante a enlevé à votre système toute sa vigueur première, l'éclat de teint; cette violence continuelle sur vos forces vitales, qui vous rend maussade, peut aisément disparaître par l'usage du merveilleux remède les Amers de Roubion. Les irrégularités et les obstructions de votre système sont enlevées de suite, tandis que la cause spéciale de peine périodique disparait pour toujours. Personne ne reçoit autant de bénéfice et personne n'est aussi recommandé et ne témoigne autant d'interêt en recommandant les Amers de Houblon que les femmes.

L'HISTOIRE D'UNE CARTE-POSTE

J'ai souffert de troubles urinaires et de la maladie des rognons pendant deux ans. Après avoir essayé tous les docteurs et toutes les médecines patentees, j'entends parler et je fis usage de deux bouteilles d'Amers de Houblon, et je fus parfaitement guéri. En garde toujours.—Respectueusement, B. F. Booth, Sanlsbury, Tenn.—4 mai 1883.

Bradford, Pen., 8 mai 1875.

Il m'a guéri de plusieurs maladies, telles que maladies de nerfs et de l'estomac, et autres communes aux femmes. Je n'ai pas été malade un seul jour par année depuis que j'ai pris des Amers de Houblon. Tous mes voisins en font usage.

MME FANNIE GREEN.

$3,000 PERDUES

Un voyage en Europe qui m'avait coûté $3,000 m'a fait moins de bien qu'une bouteille d'Amers de Houblon qui a ajouté 20 ans à la femme qui souffrait depuis quinze ans de faiblesse, d'insomnie, de dyspepsie et de maladie de nerfs.

E. R. AUBURN, N. Y.

So Bloomingville, O., 1er mai 1879.

Messieurs.—J'ai souffert dix ans et j'ai essayé vos Amers de Houblon, lls m'ont fait plus de bien que tous les médecins.

MISS SS. BOONE.

BÉBÉ SAUVÉ

Nous sommes heureux de dire que notre enfant en nourrice a été completement guéri d'une dangereuse constipation par l'usage des Amers de Houblon, qui ont en même temps rétabli la santé de la mere, et l'ont rendue forte.

LES PARENTS, Rochester, N. Y.

Aucune marque de commerce n'est véritable sans une gerbe de Houblon verte sur une etiquette blanche. Evitez les drogues avec les noms de "Hop" ou "Hops."

Aux portes du Tombeau

C'était un triste spectacle que de voir l'état dans lequel se trouvait M. Devreaux, d'Iona, Michigan. Voici ce qu'il dit: "Mes reins étaient paralysés et je souffrais horriblement. Mes jambes étaient aussi grosses que mon corps, et mon corps aussi gros qu'un tonneau. J'avais été condamné par des médecins éminents. Enfin, je me laissai du Kidney Wort. Dans l'espace de quatre ou cinq jours, il se produisait un changement; dans une dizaine de jours je tenais sur pied, et aujourd'hui je suis parfaitement rétabli. C'est certainement un miracle. Tous les pharmaciens vendent le Kidney Wort, sous une forme liquide, soit en poudre.

Drogues

Nous devons attirer l'attention du public sur les remedes brevetes vendus aujourd'hui en si grande quantité.

Ces drogues contenant parfois des poisons sont très souvent le fait d'individus tout à fait incompétents, ce qui expose le public et expliquent les accidents qui arrivent de temps à autre. Les familles doivent donc s'attacher principalement aux preparations faites par des medecins instruits et honnêtes.

A ce propos nous croyons de notre devoir de recommander l'usage du Sirop Calmant du Dr F J Demers pour procurer aux enfants un sommeil parfaitement naturel, arrêter les diarrhées, vomissements, les coliques et pour faciliter la dentition.

Le Sirop de Gomme de Sapin composé du Dr F J Demers, est certainement aussi le meilleur remede qui puisse s'employer pour la guerison de toutes especes de rhumes ou toux, bronchites, asthme ou coqueluche.

Ces recommandations sont basées sur l'experience de personnes competentes en ces matieres et dignes de foi.

Corsets

Nous offrons aux dames un assortiment de 50 douzaines de corsets importes, des meilleures fabriques françaises et allemandes, que nous vendons moins cher que les corsets de fabrique canadienne. Ces corsets proviennent des divers stocks de Banqueroute que nous detaillons actuellement à l'ancien magasin Merrill, et la plus grande quantité même faisait partie du stock Merrill. Nous invitons les dames à se hâter de venir faire leur choix.

DUPUIS FRERES

L'Hygiène de la tête

C'est mon plus grand plaisir de recommander aujourd'hui l'Eau Magique du Professeur J. Lesegue, qui m'a rendu un bien immense, car depuis deux ans j'avais perdu mes cheveux; la cause en était aux demangeaisons, peaux mortes et eruptions du cuir chevelu.

Après avoir essayé toutes les préparations recommandées pour les maladies de tête sans avoir obtenu aucun resultat, sur la recommandation des autres, je l'achetai.

Je me suis décide d'essayer cette préparation, et apres l'avoir employee pendant deux mois, le cuir chevelu est devenu blanc avec une chevelure forte et luisante, et les demangeaisons et eruptions etaient guéries. Je ne puis faire que de certifier que cette Eau Magique est superieure à toute autre; n'achetez que la veritable.

(Signé,)
M. THOMAS ST-JEAN.
13 rue Saint-André.

Précaution contre le choléra

Il est probable que le choléra, ce terrible fleau, visitera notre continent dans le cours de l'été prochain, pour le prevenir nous conseillerons à nos lecteurs de desinfecter leurs hangars, loteries, etc., soigneusement durant tout le cours de l'année. En se servant d'un desinfectant efficace on detruira le genre de la maladie et joint à cela la propreté personnelle on aura peu à redouter l'épidemie. Ainsi, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le desinfectant connu sous le nom de "Thymos Crosol" dont se servent tous les premiers medecins et dont on fait usage en Europe depuis au delà de deux ans, ou il a obtenu une medaille d'or en 1884.

Voir l'annonce dans une autre colonne du journal. 147—3.

PETITE GAZETTE

—Les palpitations du cœur, les affection nerveuses, la transpiration aux pieds et aux mains, les douleurs dans le dos et autres maladies du système nerveux sont gueries par l'usage des pilules ferrugineuses de Carter, préparées spécialement pour purifier le sang et le teint et donner du ton aux nerfs.

—Faites usage des petites pilules de Carter dans tous les cas de maladies nerveuses, d'insomnie, de faiblesse d'estomac, d'indigestion, dyspepsie, nausées et vous éprouverez un soulagement immediat. Le seul remede contre les affections nerveuses qui soit offert en vente à si bon marché. Prix, 25 cts la bouteille.

CERTIFICAT—Boston 22 mai.—Nous nous sommes servis de la machine à coudre Wheeler & Wilson No 10 depuis qu'elle a été introduite en cette ville et nous trouvons que elle donne plus de satisfaction que toute autre que nous ayons employée. Elle fait un meilleur ouvrage, elle est plus rapide et elle est plus economique que toutes celles que nous avons essayées. Nous en employons actuellement un grand nombre, et nous en commanderons bientot deux cents autres.

—Comme remède de famille pour la toux, rhume, croup, etc., etc., employez la sprucine de McGale, 25 et 50 cents la bouteille.

SIROP DES ENFANTS DU DR. CODERRE—Le seul sirop calmant reconnu par la profession médicale A vendre partout, 25 cts la bouteille.

CARTE—A tous ceux qui souffrent de la débilité nerveuse et de la faiblesse generale, etc., causées par des erreurs et des imprudences de jeunesse, j'enverrai gratis un remede qui vous guerira. Ce grand remede a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe adressée par vous-même au REV. JOSEPH T. INMAN, Station D. New-York City.

—Si vous souffrez des affections bilieuses, maux de tête ou indigestions, employez les "Pilules de Noix Longues" de McGALE, en vente partout à 25 centins la boite.

LA SPRUCINE—La spruciné comme remède pour la toux n'a pas d'égale. Elle est entierement différente de toute autre espece de composé de gomme d'epinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant le spruciné, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque etiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

PILULES MERVEILLEUSES—Les pilules a

CANADA

MONTRÉAL, JEUDI, 5 MARS 1885

LA PRESIDENCE

Hier, M. Cleveland, l'élu du parti démocrate et l'élu de la majorité des électeurs américains, a pris possession de la présidence. Il est entré à la Maison Blanche, et le voilà premier magistrat des Etats-Unis, le voilà chef de la République.

C'est tout un évènement qui reporte à un quart de siècle en arrière, à l'époque même de la guerre de sécession, c'est-à-dire au temps où les démocrates durent abandonner le pouvoir et céder la place aux républicains, qui l'ont toujours gardée depuis.

Que de choses sont survenues durant cet intervalle ! Quel chapitre d'histoire à écrire !

Il est à souhaiter que l'avènement de M. Cleveland signifie l'oubli de toutes les anciennes haines et divisions. En tous cas, le parti de la décentralisation est revenu au pouvoir et remplace le parti chauvinisteexclusiviste, mesquin, étroit, dont le général Grant a été la plus fidèle personnification.

Comme on pourra le voir par nos dépêches, les cérémonies de l'installation du nouveau président ont eu lieu avec la solennité voulue, hier après-midi, à Washington.

Notre maire et les Canadiens-Français

Notre *maire*, élu par le concours le plus étrange de circonstances exceptionnelles, croit nous avoir terrassé par son élection. L'exaltation le jette hors des gonds et lui fait écrire ce que voici :

La *Minerve* de son côté, doit savoir aussi ce que vaut son influence sur l'esprit public à Montréal. Elle doit surtout s'apercevoir que le temps n'est plus—où l'on effrayait les masses avec les mots de radicalisme, de démagogie, et qu'on les émouvait par des appels aux préjugés religieux. Qu'elle sache une fois pour toutes que ses excès et ceux de l'*Etendard* ont depuis longtemps brisé toutes ces magnifiques ficelles.

Qu'elle médite sur l'histoire de la poule aux œufs d'or.

S'il est vrai que la *Minerve* a pesé sur le résultat de l'élection pour la mairie, on avouera que son influence compte encore pour quelque chose à Montréal.

La *Minerve* ne se reconnait aucune influence sur le vote protestant ou le vote franc-maçon de la ville. C'est ce vote là qui a élu M. Honorius Beaugrand.

Mais là où la *Minerve* est lue, M. Beaugrand a été battu à plate couture, pas autant encore qu'il l'aurait mérité. Il n'a pas eu neuf cents voix en tout dans les quartiers français. Ces quartiers, réunis, ne lui ont pas donné les trois quarts des votes qu'il a recueillis dans le seul quartier Saint-Antoine, le grand quartier anglais, soit 869 voix dans les quartiers français, contre 1282 dans le quartier Saint-Antoine. Les trois autres quartiers, Centre, Ouest et Saint-Laurent, lui ont donné près de quatre cents de majorité. C'est donc, en tout, treize cents voix de majorité dans les différents quartiers anglais, soit neuf cents de minorité dans les quartiers français puisque la majorité totale de M. Beaugrand est de quatre cents.

L'homme de la *Patrie* a été battu à plates coutures dans les quartiers Est, Saint-Louis, Saint-Jacques, Sainte-Marie, Hochelaga, qui sont en grande majorité français, et qui comptent la population française que voici :

	Français.	Pop. totale.
Quartier Est.....	2,367	sur 2,899
" Saint-Louis...	13,147	sur 19,378
" Saint-Jacques.	23,365	sur 25,388
" Sainte-Marie .	18,490	sur 22733
" Hochelaga....	3,389	sur 4,111

Il a été battu également dans le quartier Sainte-Anne, qui compte 5,849 Français et 9,753 Irlandais sur une population totale de 20,443 individus.

Il a eu, par contre, la majorité dans les quartiers Centre, Ouest, Saint-Laurent et et Saint-Antoine, où la population française est dans la proportion d'environ 15,000 âmes sur 65,000.

M. Beaugrand est élu maire malgré la ferme volonté de la masse de ses compatriotes. Il a été choisi comme tel par des gens qui le connaissaient peu ou point. Quand il sera autant connu parmi les Anglais qu'il l'est de nous, il ne pourra manquer d'être réduit à sa véritable expression.

LE SENATEUR ACADIEN

Le *London Advertiser*, qui a pour rédacteur l'honorable M. Mills, ne trouve pas de son goût la nomination de M. Poirier comme sénateur. Nous citons :

Le gouvernement fédéral a nommé sénateur le maitre de poste de la Chambre des Communes afin de remplir la vacance créée au Nouveau-Brunswick, par la mort de M. Muirhead. Le sénat est regardé habituellement comme un corps honorable et l'homme qui vient d'être appelé à entrer dans son sein, avait brigué un petit emploi, qui, lorsqu'il l'a obtenu, a fait de lui, pendant les cinq dernières années, le *valet* de la Chambre des Communes. Cet homme vient d'être appelé à siéger dans la "Chambre des Lords" comme sir John se plaisait à désigner, en Angleterre, le sénat du Canada. Nous ne connaissons pas les qualités spéciales que M. Poirier peut posséder comme législateur, mais nous croyons que ce n'est pas en veillant à la distribution des lettres qu'il a pu acquérir les connaissances que nécessite la position élevée à laquelle il vient d'être appelé. M. Poirier peut avoir les capacités nécessaires pour être sénateur, mais ce n'est pas dans l'emploi qu'il a rempli qu'il a pu les acquérir.

M. Poirier ne sort pas de la cuisse de Jupiter, nous l'avouons. Il est d'humble extraction, quoique d'une famille à l'aise. Ce n'est pas un grand propriétaire, nous l'avouons encore. Il ne possède ni bâtiments ni bancs d'huitres. Il a surtout pour capital du dévouement à son pays, à ses compatriotes, une forte dose d'intelligence, une instruction très saine, très variée, très solide.

Hier encore, M. Poirier était un modeste officier de la Chambre des Communes. Il occupait un poste bien au-dessous de sa valeur. C'est vrai. Mais nous ne sachons pas que tout cela constitue un brevet d'infériorité et lui défende l'entrée de la vie parlementaire.

Depuis quelques années, deux officiers des Communes sont devenus membres de ce corps important. L'un d'eux est l'honorable M. Royal, devenu le représentant le plus habile, le plus autorisé du Nord-Ouest. Sans passer par l'épreuve populaire, un troisième s'en va siéger au Sénat. Nous ne voyons rien qui nous alarme dans ce fait, sauf la preuve rassurante que dans le service civil il se trouve des hommes capables, respectés, pouvant à un moment donné occuper des postes importants.

A l'heure présente, ce qu'il faut aux Acadiens pour les représenter, ce n'est pas tant des capitalistes, des grands propriétaires, que des hommes instruits, profondément dévoués à leurs intérêts. M. Poirier est de cette dernière catégorie, et si ses nationaux ont jeté les yeux sur lui pour la charge de sénateur, c'est qu'ils lui reconnaissaient les qualités nécessaires pour les représenter dignement.

Un de ces jours, le *London Advertiser* pourra peut-être s'apercevoir que M. Poirier ne mérite ni ses sarcasmes ni le mépris qu'il affecte à son égard.

LE BIBLIOTHECAIRE DU PARLEMENT

Les journaux grits ne peuvent cacher la haine et la jalousie qu'ils nous portent. Ce sentiment mesquin perce en toute occasion dans leurs écrits.

Cette fois il s'agit du bibliothécaire du parlement fédéral. Ecoutons l'*Hamilton Times*, l'un des principaux organes du parti grit. " On dit que M. DeCelles a été " aujourd'hui nommé bibliothécaire, le " Dr Dawson ayant refusé d'accepter la " position conjointement avec M. De- " Celles. Les Français ont persisté à pré- " tendre que l'on ne pouvait ignorer les " titres de M. DeCelles, et sir John devra " naturellement céder à leurs désirs."

Nous ignorons si le renseignement du confrère est exact. Mais si M. DeCelles est nommé bibliothécaire on avouera que le gouvernement ne s'est pas trop pressé, la succession de M. Todd étant vacante depuis un an. Et ce n'est pas une faveur qu'on lui aura faite parce qu'il est français comme le prétend le *Times*, mais bien parce qu'il a les meilleurs titres à cette charge importante.

Le *Times* voudrait bien faire croire que sir John s'est livré pieds et poings liés à l'élément français et qu'il ne sait rien lui refuser. Il est vrai que la mesure de justice qu'il nous accorde fait un étrange contraste avec ce qui se passait sous le régime grit. Alors on ne parlait pas du *French Domination*, mais bien du *French humiliation*. Nous ne tenons pas à revoir ces jours néfastes.

L'ECHEVIN JEANNOTTE

M. l'échevin Jeannotte avait donné, on le sait, sa démission comme échevin du quartier Sainte-Marie. A cette nouvelle, ses électeurs se sont réunis en grand nombre, hier soir, et ont fait tellement d'instances auprès de lui qu'il a consenti à retirer sa lettre de démission.

Nous comprenons que ce n'est pas très gai de subir M. Beaugrand comme maire, mais c'est un mal qui ne durera probablement pas très longtemps. En attendant, les affaires de la ville doivent être surveillées avec plus de soin que jamais, car une partie de notre représentation municipale laisse malheureusement beaucoup à *désirer*.

Au reste, on avouera que ce n'est guère la faute du quartier Sainte-Marie si M. Beaugrand nous a été infligé comme maire. Dans ce quartier, ce dernier n'a reçu que 155 votes contre 606, c'est-à-dire qu'il a été battu par 451 voix. Honneur au quartier Sainte-Marie !

ECHOS DU JOUR

M. l'abbé Bruchési, dont nous avons publié samedi une lettre sur l'Anjou, est retourné à Paris, après avoir passé trois mois à Angers.

—

We din't care for Beaugrand but we wanted to get rid of Beaudry. Voilà comment nos concitoyens anglais expliquent l'étrange appui qu'ils ont donné à une candidature aussi insolite que celle du propriétaire de la *Patrie*.

—

Les *voyageurs* canadiens, retour du Nil et du Soudan, sont arrivés hier à Halifax, par le steamer *Hanoverian*, de la ligne Allan. Ils ont pris passage immédiatement à bord d'un train spécial, sur l'Intercolonial, et ils arriveront aujourd'hui à Québec.

—

Le *Paris-Canada* du 18 février, arrivé à Montréal hier, annonçait entre autres nouvelles, le lancement du premier steamer de la ligne de Québec au Havre, le *Demora*, qui devait avoir lieu le lendemain, à Glasgow, Ecosse. M. Wood, de Halifax, directeur de la nouvelle compagnie, et M. Emile Ficquet, représentant le groupe des actionnaires français, assistaient à la cérémonie.

—

M. le maire Beaugrand aura-t-il la puissance voulue pour faire entretenir en bon état les abords de l'Hôtel de Ville et du Champ-de-Mars ?—Voici longtemps que nous insistons sur ce sujet. Maintenant que nous avons deux échevins libéraux sur trois au Conseil-de-Ville, il est possible que notre *indépendante* Corporation s'occupe du quartier Est autrement que pour embellir le *square* Dalhousie.

—

Nous voyons que le livre de M. Frédéric Gerbié, sur le Canada, a été parfaitement accueilli par la presse d'Angleterre, qui a publié sur cet excellent ouvrage de nombreux et intéressants articles. Parmi ces journaux, on remarque le *Canadian Gazette*, le *Morning Post*, le *Daily Advertiser*, le *Liverpool Mercury*, le *Manchester Examiner*, le *Dublin Express*, le *Plymouth Mercury*, l'*Edinburgh Courant*, le *Sussex Advertisser*, l'*Edinburgh Scotsman*, le *Northampton Guardian*, le *Surrey Gazette*. Ce bon accueil est d'autant plus remarquable que, comme on sait, le livre de M. Gerbié a pour but d'attirer l'émigration française en Canada.

—

Voici deux anciens membres du cabinet Mackenzie qui meurent coup sur coup, M. Cauchon et M. Burpee. Nous avons déjà parlé de la mort du premier. Quant à M. Burpee, qui vient de succomber à une longue maladie, on sait le rôle qu'il a joué dans notre monde politique.

Il était l'un des plus anciens représentants du Nouveau-Brunswick au parlement fédéral, et il fut ministre des douanes dans le cabinet Mackenzie. Il avait été battu aux dernières élections générales.

Sir Leonard Tilley a fait une allusion amicale et sympathique au défunt, dans son discours du budget, mardi.

M. Burpee avait une certaine importance et une certaine valeur, qu'on ne saurait contester, bien que sa carrière ait été assez accidentée et soit assez difficile à juger.

LETTRE DE LA CAPITALE

(De notre correspondant spécial)

Ottawa, 4 mars.

Quelques journaux anglais, entre autres le *Free Press* d'Ottawa, font bien du tapage au sujet de l'interdit qui empêche les représentants de la presse d'assister aux séances du Sénat, à l'occasion des procès de divorce qui s'y déroulent actuellement. Moi, je trouve cette mesure très sage. A part, en effet, l'intimidation qui pourrait résulter chez les témoins de la présence de messieurs les ramasseurs de nouvelles, il doit se dévoiler là une foule de petites misères humaines, de faits plus ou moins scandaleux qu'il n'importe pas au public de connaitre, et qui offriraient des dangers pour la grande majorité des lecteurs.

***

Les députés du Nouveau-Brunswick doivent se réunir dans quelques jours pour présenter au gouvernement une réclamation au sujet des intérêts accrus sur la somme de $150,000, qui a été votée à leur province, à raison de son agrandissement vers l'Est.

***

On continue aujourd'hui encore à faire bonne garde autour des édifices publics, et il y a bien sûrement de la dynamite au fond de cette recrudescence de précautions. C'est la police fédérale qui est le plus à plaindre en tout cela : aussi, voudrait-elle de gaieté de cœur à toutes les gémonies les dynamitards et leurs sottes équipées.

***

L'honorable Wm Miller, président du sénat, a offert hier soir, dans ses appartements officiels, un dîner aux messieurs suivants : l'honorable sir David L. Macpherson, les honorables MM. Caron, Smith, Robitaille, Hamilton, Odell, Glasier, Dever, MacFarlane, Read, Paquet, Power, Almon, McKay, Plumb, Turner, McKindsey, MM. McIsaac, M.P., Macintosh, M.P., Langevin, Lauder, Kimber et Creighton.

M. Alonzo Wright, M.P., invitait, le même soir, plusieurs amis à une fête intime qui a eu lieu au restaurant de la Chambre, et l'honorable M. Carling recevait aussi à sa table un bon nombre de députés.

Enfin, on dine un peu partout, ne pouvant guère se permettre des réjouissances plus bruyantes dans le temps du carême.

***

Je vous ai mentionné que sir Leonard Tilley a intercalé dans son exposé budgétaire une liste assez considérable de modifications et de changements qui seront apportés au tarif durant la session actuelle.

Les résolutions de l'honorable ministre des finances proposent en particulier que vingt-cinq nouveaux articles, consistant en matières brutes nécessaires à l'industrie, en certains produits chimiques et naturels que nous ne pouvons nous procurer dans notre pays, soient portés au chapitre des admissions en franchise. Une dizaine d'effets de commerce ne seront, en retour, à l'avenir, exempts de droits que sous certaines conditions, et les impositions vont être modifiées ou augmentées sur vingt-neuf autres sources d'importations. Tous ces changements ont pour but de favoriser le bien-être général, et de rendre le plus parfait possible le fonctionnement du régime économique actuel.

Certaines provisions sont aussi proposées en faveur des pêcheries canadiennes, qui vont avoir besoin de protection contre la concurrence étrangère, par suite de l'expiration du traité de Washington. Mais, le changement le plus considérable que les résolutions suggèrent est assurément celui qui concerne la fabrication et la vente des cigares et cigarettes, et on peut en juger par ce qui suit.

Les cigares fabriqués au Canada avec du tabac étranger seront frappés d'un droit d'excise de $6.00 par mille.

Les cigares fabriqués avec du tabac canadien dans les établissements où l'on n'emploie pas de tabacs étrangers paieront un droit d'excise de $3.00 par mille.

Ceux, enfin, qui auront été importés seront soumis à un droit de douane de $1.20 par livre et de 20 pour cent *ad valorem*.

Cet accroissement de droits va surtout peser sur les classes riches et à l'aise, et sir Leonard Tilley espère couvrir, par son intermédiaire le, déficit qui va se produire dans les revenus des boissons et liqueurs spiritueuses.

***

L'exercice financier expiré le 30 juin dernier se balance par un surplus de $754,255. Les recettes ont été de $31,861,961, et les dépenses se sont élevées à $31,107,706.

Quant à l'année courante, sir Leonard Tilley évalue les revenus à $33,000,000 et les dépenses à $32,850,000, ce qui laisserait encore un surplus de $150,000. Les estimations du dernier exposé budgétaire ne se trouvent pas, à la vérité, couvertes par ce résultat ; mais, cela est dû à ce que les droits de douanes et d'excise, la vente des terres de la Puissance ont produit, sous l'effort de la crise que vient de traverser dans tous les pays le monde des affaires, une somme moindre de $100,000 que celle qu'on pouvait judicieusement augurer, tandis que plusieurs charges imprévues sont venues grossir de $1,125,000 le chapitre des dépenses.

L'année 1885-86 sera naturellement appelée à supporter les nouvelles dépenses et à souffrir de cette diminution des revenus. L'honorable ministre des finances n'estime en conséquence les recettes de cet exercice qu'à $33,000,000, et si l'on soustrait de cette somme les estimations des revenus $31,757,032, on constate un surplus de $1,242,968. Cependant, comme les estimations supplémentaires seront probablement de $500,000, on ne peut compter sûrement que sur un surplus d'environ $700,000.

***

Il y a ce soir dîner à "Rideau Hall" et chez l'honorable J. H. Pope et, à la reprise de la séance, la députation était si clairsemée des deux côtés de la Chambre, que le gouvernement a profité du premier prétexte venu pour proposer l'ajournement.

Cette après-midi, un débat qui promet encore de longs discours a été soulevé par M. Wilson, au sujet des compensations que les municipalités d'Ontario réclament du gouvernement fédéral en retour des subsides qu'elles ont votés par le passé à diverses compagnies de chemins de fer.

Je vous ai déjà signalé cette question et il suffit de l'énoncer pour en faire voir les dangers et l'injustice. Personne, en effet, n'osera prétendre que les réclamations actuelles des municipalités d'Ontario ont la moindre analogie avec les droits que la province de Québec faisait valoir à la dernière session ; or, dès l'instant où l'on admet ce point, la cause toute entière est frappée d'impuissance parce que sa confirmation causerait un précédent dont toutes les localités de Québec et des autres provinces de la Confédération s'autoriseraient certainement pour demander, à leur tour, des remboursements.

M. Casey, qui aime les positions fausses et les causes ridicules, a bredouillé un grand discours en faveur de la motion de M. Wilson, et il a même tenté de faire de l'esprit. Il me rappelait un peu alors le spectacle de l'ours qui danse sur une corde. L'un et l'autre sont, en effet, également téméraires et ne peuvent, quoi qu'ils fassent, changer leur nature.

J'oubliais de vous mentionner que M. Casgrain a une fois encore amusé la Chambre. On le réserve pour les grandes circonstances et il trouve toujours occasion de se lever quand la députation a besoin de se dilater la rate. C'est ainsi que chaque chose a son utilité et sa mission sous le ciel.

LE BUDGET FEDERAL

(Suite et fin).

Maintenant, on peut dire que le fonds d'amortissement ne doit pas être inclus dans un tel calcul. C'est pourquoi je vais faire le calcul sans compter le fonds d'amortissement.

La dépense en Canada, sans compter le fonds d'amortissement, est de $4.84 par tête ; la dépense nécessaire aux Etats-Unis, sans compter le fonds d'amortissement, est de $4.07. Ajoutez à cela $1.20 par tête d'impôt particulier de chaque Etat et la taxe nécessaire pour tous les Etats-Unis, sans parler du fonds d'amortissement, et vous aurez $5.27 aux Etats-Unis contre $4.84 au Canada. (Applaudissements.) Je puise de plus dans le document que j'ai devant moi le revenu probable des Etats-Unis pour 1885-86. En comptant tout, il sera de $307,000,000, et si on en retranche le surplus probable et la réserve pour le fonds d'amortissement, c'est-à-dire, $54,656,000, il sera de $252,344,000 qu'il faudra réaliser par impôts. Ce calcul est basé sur la supposition que la taxe serait de $4.80 par tête ; ajoutez y $1.20 pour taxe d'Etat, et la taxe totale est de $5.78 par tête. La taxe nécessaire probable du Canada pour l'année fiscale 1885-86, sans compter le fonds d'amortissement et basée sur une population de 4,880,000, est de $4.75 par tête, contre $5.78 aux Etats-Unis. (Applaudissements.) Maintenant, quant à la question que nous allons bientôt être au nombre des nations les plus taxées, j'ai à y répondre par des chiffres. J'ai ici un état des revenus par tête de différents pays et leurs dépenses pour l'année 1881-82 :

Pays.	Revenu par tête.	Dépenses par tête.
Queensland	$43.44	$12.51
Nouvelle-Galles du Sud.	42.90	36.75
Australie occidentale	40.34	34.10
Nouvelle-Zélande	34.83	35.30
Australie septentrion.	31.70	37.40
Victoria	30.99	30.22
Tasmanie	21.67	20.55
France	15.43	15.24
Grande-Bretagne	12.62	12.61
Prusse	12.32	9.75
Autres Etats Germaniques	.....	.....
Pays-Bas	10.93	12.73
Italie	10.83	10.89
Belgique	10.74	10.99
Espagne	9.48	9.43
Chili	8.43	8.87
Etats-Unis	7.94	5.29
Canada	7.30	5.48
Empire russe	6.33	6.44
Brésil	6.32	8.00
Danemark	6.26	7.00
Norvège	6.16	5.88
Grèce	6.08	7.25
Suède	4.79	4.73
Turquie	3.22	3.82
Suisse	3.07	3.03
Japon	1.81	1.73
Perse	1.31	1.28

On remarquera que les seuls pays moins taxés que le Canada sont la Russie, le Brésil, la Norvège, la Grèce, la Suède, la Turquie, la Suisse, le Japon et la Perse.

Si nous tenons compte de la valeur d'un jour de travail dans ces pays, comparé à un jour de travail ici, on constatera qu'en réalité leur taxe même n'est pas moindre que celle du Canada. (Hear ! Hear !) Ils n'ont pas nos avantages compensateurs. (Appl.) Messieurs, je ne vois pas dans ce document rien qui appuie l'opinion de l'un des membres de cette Chambre exprimée en d'autres lieux disant que nos impots approchent ceux des pays les plus lourdement taxés. Prenez les colonies australiennes, nous n'avons pas le quart de leurs taxes ; prenez les nations européennes, leurs lourds impôts sont créés pour le maintien de leurs armées, tandis que chez nous notre petite taxe n'a pour objet que le developpement d'un grand pays, l'établissement d'un système de canaux et de voies ferrées qui ne peuvent être que difficilement surpassés dans n'importe quel pays du monde. (Applaudissements).

Messieurs, si je dis vrai et si les faits que je cite sont corrects, combien ne devons-nous pas regretter qu'un honorable membre, occupant une position distinguée en cette chambre, ait pu dire les malheureuses choses, dites pour nous faire du tort à l'étranger, auxquelles j'ai fait allusion. (Applaudissements.)

A présent, je veux passer à un autre sujet et vous soumettre

UN ESTIMÉ DES REVENUS ET DES DÉPENSES

pour l'année courante. L'an dernier, j'estimais que le revenu provenant des douanes serait de $20,000,000 ; l'estime amendé est de $19,500,000.

Les revenus des douanes diminuent à cause de la diminution de la valeur des articles importés au Canada. De plus, il n'y a pas de doute, que l'essor que nos fabricants ont donné au développement de leurs industries a réduit jusqu'à un certain point les importations, et par suite les revenus. Malgré que la baisse pour les premiers six mois ait été d'un demi-million, je ne crois pas que cette baisse continue à cause de l'augmentation des droits sur les indiennes et vu que le blé a repris son cours sur le marché et a amélioré les affaires.

LES EFFETS DE L'ACTE SCOTT

Parlons maintenant de l'excise. On estime que le revenu de ce département sera de $5,400,000. S'il s'y produit une baisse on devra peut-être l'attribuer à l'action de certains comtés d'Ontario qui ont reduit l'usage des liqueurs et par suite les droits à percevoir.

Mais on saura très bien que le gouvernement se prépare à se rattrapper sur autre chose des pertes occasionnées l'an dernier et cette année sur les liqueurs spiritueuses. Le revenu probable des postes est de $1,900,000, chemins de fer et canaux $5,000,000, diminution d'intérets $1,900,000, de diverses sources, $8,000,000, comme il a été estimé à la dernière session, et enfin le revenu de la vente des terres de la province est de $500,000 au lieu de $1,000,000, ce qui fait en tout $33,000,000. La dépense probable était de $32,850,000, laissant un

SURPLUS

de $150,000 pour l'année courante. (Applaudissements.)

J'espère que les honorables membres de l'opposition, qui se plaignaient que nous taxions le peuple sans nécessité, puisque nous avions un surplus, vont nous féliciter à présent que pour l'année nous faisons marcher de front les dépenses avec les revenus.

LES DERNIERS EMPRUNTS

Avant de passer à l'année prochaine, je crois devoir dire un mot de l'emprunt négocié l'été dernier et des emprunts subséquents, s'élevant en tout à $55,000,000. On trouvera bon que je fasse connaitre l'emploi de cet argent. Depuis le ler mars dernier, nous avons payé à Onderdonk, pour en acompte de la construction du chemin de fer du Pacifique, $3,379,573. Nous avons payé à la compagnie du Pacifique $8,386,418, acompte de subside ; $19,430,000, à-compte de prêt ; $3,901,056, pour le rachat de la dette ; en tout $35,216,347.

Voilà l'emploi que nous avons fait de l'argent obtenu, soit sur débentures, soit par emprunts temporaires, remboursables à six, huit ou douze mois, depuis le ler mars dernier.

Je crois qu'il est bon de dire quelle politique nous nous proposons de suivre relativement à la dette flottante de 5 pour cent.

Je ne suis pas en mesure de dire définitivement ce que va faire le gouvernement ; mais nous considérons comme certain, et l'on peut se baser sur ce fait que nous offrirons aux préteurs à 5 pour cent un prêt payable en sept ou dix ans, pour le rachat des débentures à 5 pour cent, au taux qui pourra le mieux convenir aux intérêts du Canada et de manière à engager les prêteurs à faire cet échange. Le gouvernement caresse ce projet, parce que nous espérons que, en 1891, ou peu après, alors que le Pacifique sera complété et sera devenu une entreprise payante, des arrangements seront négociés qui feront cesser l'hypothèque et nous feront toucher notre argent et, si nous prenions des débentures à longue échéance, il nous faudrait aller sur les marchés et y acheter à des prix élevés. On suggère alors que nous pourrions payer les billets du gouvernement donner une extension de six ou douze mois aux emprunts, afin que le gouvernement ne soit pas forcé d'aller sur les marchés, cette année, sauf pour le rachat des vingt-cinq millions à 5 pour cent, qui deviendront dus le ler juillet prochain. Des estimations de l'année courante, je passe maintenant à celles de

L'ANNÉE PROCHAINE

Le gouvernement compte qu'il recevra l'année prochaine de la douane 19,500,000 piastres, de l'exercise 5,200,000 piastres, des postes 1,950,000 piastres, des chemins de fer et canaux 3,000,000 piastres, en intérêts 1,650,000 piastres, divers 900,000 piastres et les terres du Nord-Ouest 700,000 piastres.

Ce revenu, diminué d'une dépense totale de 31,757,032 laissera un surplus de 1,242,968 piastres. Les estimés supplementaires pourront réduire ce surplus à 700,000 piastres, or si tel est le cas, l'impôt nécessaire pour l'année prochaine sera de 74,4000,000 piastres, ce qui, pour une population de 4,800,000 formera exactement $5 par tête.

L'intérêt net à payer en 1885-86 sera 7,500,000, piastres soit 1.561 piastre par tête, c'est-à-dire 1½ de plus qu'on payait en 1878, depuis laquelle époque 66,000,000 piastres auront été consacrés à l'achevement du Pacique Canadien, à l'Intercolonial, au canaux et autres travaux publics comptant au capital. M'est avis que c'est là un etat satisfaisant. Quand on considere la merveilleuse rapidité qui a marquée la construction du chemin de fer Pacifique Canadien. Il faut s'attendre à un accroissement de la dette, et en voyant que l'accroissement par tête n'est que d'un centin et trois quarts, je crois que tout le monde reconnaitra que les avantages à nous procurer le Pacifique Canadien en ouvrant le Nord-Ouest à la colonisation en garantissant la complétion prompte et expédive, c'est-à-dire la jouissance aussitôt que possible de tous les biens que nous en attendons.

Je crois, M. l'Orateur, que la génération naissante ne sera pas seule à en goûter des fruits, que la couronne de cheveux blancs qui orne le front de quelques-uns d'entre nous ne nous empêchera pas d'en prendre notre part. (Applaudissement.)

Sir Léonard soumet alors les réglements du tarif cité ailleurs. Et parlant des.

CHANGEMENTS SUR LES CIGARES

il dit : Il est établi, et les rapports de l'année courante rendent le fait assez évident, que, vû les effets que nous devons attendre du SCOTT ACT à l'avenir, nous perdrons un revenu d'excise considérable l'année prochaine. Comme les cigares fabriqués aujourd'hui dans la Puissance du Canada payent au trésor environ dix pour cent de leur valeur en droit d'excise, le revenu du tarif étant de 20 pour cent, on pensait que sur les cigares seulement le gouvernement retirerait une partie de l'argent qu'il perd sur le whiskey et la bière. (Appl.) On propose que les cigares de toute sorte, fait en tout ou en partie de tabac étranger ou importé ou de tout autre tabac, soient frappés d'un droits d'excice de $6 par mille, ce qui est un droit double, de celui d'aujourd'hui faisant payer au consommateur environ 20 pour cent au lieu de 10. Sur les cigares de toute sorte, fait entièrement de tabac canadien dans les fabriques ou ne garde ou emploie aucun tabac étranger l'impôt sera de $3 par mille, au lieu de un piastre et demie ; sur les tabacs en poudre humides, un droit spécifique de 12 cents lorsqu'ils seront en paquets de moins de cinq livres, le droit actuel étant de 8 cents.

Les commerçant sont anxieux, disposés à mettre le tabac en poudre en petits paquets et à payer un droit additionnel, et nous, nous consentons à recevoir leurs argent et leur accorder l'avantage en retour (Ecoutez, Ecoutez). Sur les cigares et cigarettes l'impôt douanier sera élevé au double de ce qu'il est maintenant ; il est actuellement de 60 cents par livre, et le droit nouveau sera de $1·20 spécifique et 20 pour cent *ad valorem*. Telles sont les propositions desquelles nous attendons le remboursement d'une partie de l'argent que nous sommes exposés à perdre sur le whiskey et les bieres durant l'année prochaine (applaudissements prolongés.) Sur la prohibition des

ARTICLES FABRIQUÉS DANS LES PRISONS

il dit : Le gouvernement a cru devoir demander au parlement d'étudier cette question, parce qu'il y a aux Etats-Unis trois grandes prisons dont on emploie les détenus à la fabrication d'articles qui sont envoyés en Canada. Ce travail des détenus ne nuit pas à leurs manufactures domestiques, et aurions-nous doublé l'impot sur ces articles qu'ils seraient encore expédiés à la ruine des industries de notre pays, où l'ouvrier honnête a été payé $2 par jour, pendant que là-bas on ne donne que 35 cents. L'honnête artisan du Canada a le droit de demander qu'on le protege contre ce genre de travail (Applaudissements prol.) Continuant, sir Léonard ajoute : Je crois messieurs que le pays est un état cent fois meilleur que celui que nous représente les hon. messieurs de l'autre côté. Prenons, par exemple l'augmentation dans les

DÉPOTS DU PEUPLE.

Dans les banques incorporées du Dominion, depuis le ler janvier 1874 au ler janvier 1879, les dépôts étaient de $8,499,042 tandis que du ler janvier 1879 au ler janvier 1884, les dépôts furent de $25,903,554. L'augmentation de l'argent déposé sur l'argent retiré dans les banques d'épargnes du ler juillet 1874 au ler juillet 1879 était de $1,977,422 (appls.) L'augmentations des mêmes dépôts du ler juillet 1879 au ler juillet 1884 était de $2,000,853. Pour les compagnies de construction dans les dépôts et achats de débentures en Canada du ler janvier 1874 au ler janvier 1879 était de $5,787,516 et la même augmentation du ler janvier 1879 au ler janvier 1884, $27,539,723, soit une somme de dépôts en banques incorporées, banques d'épargnes et compagnie de construction et de prêt de $16,284,940, pour 1879 à 1884 (appls.) Ajoutant à cet estimé le capital dépensé pour des fabriques depuis 1878-79, soit $44,000,000, il y a eu en chiffres ronds, une augmentation de dépôts dans les banques incorporées, les banques d'épargnes, les compagnies de construction et de prêt et dans les fabriques de cent millions de dollars (applaudissements prolongés.)

ÉPARGNES ET INTÉRÊTS

On a dit que nous payions un intérêt trop élevé aux déposants dans les banques d'épargnes et que nous devrions réduire le taux à 3 pour cent. M. l'Orateur, les dépôts dans les banques d'épargnes sont, presque tous, les economies de la classe ouvriere, et la politique de ce gouvernement est d'accorder le plus possible de bénéficesau plus possible de personnes et en payant 4 pour cent aux déposants nous obtenons encore l'argent à un taux bien raisonnable. (Applaudissements). Nous trouvons une grande preuve de la prospérité du pays dans la comparaison de la valeur des stocks de banque en 1878 comparée à leur valeur d'aujourd'hui.

L'honorable M. MACKENZIE—Pourquoi prendre 1878 ?

Sir Leonard TILLEY—En 1878 il y avait bien des mauvaises dettes crées durant les années precedentes ; mais on s'en débarrassa, et depuis 1879 on voit par l'état que j'ai fourni, que les opérations financières au Canada n'ont pas été aussi desastreuses. Le nombre de milles de chemins de fer construits est beaucoup plus grand, celui des faillites, dans la même période beaucoup moindre. Puis, pour ce qui est de l'état général du pays et des ouvriers du pays.

J'ai sous mes yeux le compte-rendu d'un discours prononcé à Toronto par le chef de l'opposition dans lequel il appelait l'attention sur le fait que les affaires n'etaient pas aussi mauvaises à Toronto qu'ailleurs.

L'honorable M. BLAKE—C'est exact.

Sir Leonard TILLEY—Et que les travailleurs pouvaient faire des economies pour les mauvais jours.

Je crois, par le rapport du bureau des Industries d'Ontario, qu'à prendre les salaires de neuf classes de travailleurs et ce qu'il leur faut pour vivre, chaque travailleur pendant l'année a un excédant de $49.

Cette information fait plaisir à l'honorable chef de l'opposition, mais je vois que le député de Brant a dit à ses commettants qu'ils ne sont pas aussi mal partagés qu'on l'est dans d'autres parties du Canada et un autre monsieur s'en va à Montreal et dans un discours qu'il y fait, dit la même chose aux citoyens de cette ville.

Mais on ne les voit pas aller où il y ait de la misere et consoler les gens de leur malheur. Le chef de l'opposition dans les débats sur l'adresse, a parlé de la stagnation des affaires dans la ville de Saint-Jean.

Je connais un peu cette ville depuis 40 ans et je me rappelle le temps où les travailleurs pour ne pas crever de faim, étaient employés à 30 cts par jour à percer des rochers. Je sais qu'en 1854 on y a construit des vaisseaux représentant un fort tonnage, mais aujourd'hui les vaisseaux en bois sont peu en demandes, et même en Angleterre, la stagnation est très grande dans la construction des navires en fer. Si les nouvelles industries établies par l'opération de la politique nationale n'avaient pas remplacé l'industrie de la construction des navires, la crise à Saint-Jean et dans d'autres villes du Canada eut été beaucoup plus grande qu'elle ne l'est. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Peut-être ne serait-il pas hors de propos d'ajouter que ce soir, à Saint-Jean une autre crise se fait sentir. Malheureusement, dans les dernieres 48 heures, un membre de cette chambre, un représentant de cette ville et de ce comté, nous a été enlevé. C'est un homme avec qui j'ai marché pendant plusieurs années, un ami devoué et sincere, un homme dont j'ai regretté d'avoir à me séparer sur des questions politiques, universellement respecté et aimé à Saint-Jean, un bon père de famille, un époux affectueux, un citoyen des plus entreprenants et un membre du parlement et zelé. (Applaudissements.) Il a été enlevé du milieu de nous et je profite de l'occasion qui se présente de payer ce tribut à sa mémoire parce qu'il y a peu d'hommes dont la perte soit plus vivement sentie à Saint-Jean que celle de feu l'ancien ministre des douanes, M. Burpee. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Je dois demander pardon à la Chambre de l'avoir retenue si longtemps. Dans mes autres exposés budgétaires, je parlais en termes généraux des recettes et de la dépense, mais cette année j'ai cru nécessaire de m'appuyer de chiffres puisés dans les comptes publics et de documents authentiques, et de vous les soumettre comme preuve de la position que je prends.

Je sens M. l'Orateur, en dépit de ce que pourront dire les messieurs de l'autre coté de cette Chambre, que lorsque le chemin de fer du Pacifique sera complété et qu'on tiendra compte des sommes considérables dépensées dans le Nord Ouest, qu'on trouvera que la taxtation n'a pas augmenté de 1½ p. c. depuis 1879, il y aura dans le pays un sentiment général de soulagement. (Ecoutez, Ecoutez.) Je crois, M. l'Orateur, qu'on admettra que nous avons obtenu pour le Canada des avantages étonnants, nous nous efforçons de développer ses

TELEGRAPHIE

Service spécial de la MINERVE

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 4.

La séance est ouverte à 3 heures.

Les bills suivants sont présentés et subissent leur première lecture :

M. IVES—Bill pour incorporer la compagnie de télégraphe de Fort McLeod et Ranch.

M. CURRAN—Bill relatif à la "Canada Cooperative Supply Association" (limitée).

M. CAMERON (Victoria)—Bill pour incorporer la compagnie des chemins de fer Winnipeg et Prince-Albert.

M. SMALL—Bill pour incorporer la compagnie de chemin de fer Kootenay, de la Colombie Anglaise.

Sir Leonard TILLEY, en réponse à M. Charlton, donne des détails sur les emprunts temporaires faits par le gouvernement. $3,500,000 ont été empruntées au Canada et environ $9,500,000 en Angleterre.

M. BLAKE demande si c'est l'intention du gouvernement de proposer une mesure pour aider le chemin de fer du Pacifique Canadien dans ses embarras.

Sir John A. MACDONALD répond que le chemin de fer du Pacifique Canadien n'a fait aucune demande au gouvernement pour l'aider à sortir de ses embarras.

L'honorable M. BLAKE—Le chemin de fer du Pacifique Canadien a-t-il payé au gouvernement, et si oui, quel montant, pour l'intérêt sur les emprunts de la dernière session et à quelle date ? Si non, quels arrangements ont été faits par rapport à ces intérêts.

Sir Leonard TILLEY—Tous les intérêts dûs sur les emprunts du chemin de fer canadien du Pacifique, jusqu'à présent, ont été payés comme suit : $147,136 le 17 août 1884 ; $273,750 le 12 septembre 1884 et $147,709 le 17 février 1885.

Sir Richard CARTWRIGHT, en demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1884, relativement au rappel de l'or du gouvernement, dit que le montant de l'or tenu en réserve par le gouvernement et par les banques est insuffisant. Il compare le montant de l'or en réserve avec le passif du gouvernement au 1er juillet 1800, au 1er juillet 1878 et au 1er février 1885.

A cette dernière date, le gouvernement avait mis en circulation plus de 16 millions de billets et avait aussi plus de 31 millions provenant des dépôts dans les banques d'épargnes, payables à vue tandis qu'il n'avait en reserve que $2,610,000 en or.

Sir Leonard TILLEY répond qu'il n'a point d'objections à ce que les rapports demandés par l'honorable député soient fournis. Il ne peut dire si une correspondance quelconque a été échangée entre le ministre des finances et les Banques depuis les dates ci-dessus désignées, mais il y a eu échange de correspondance entre le député au ministère des finances et quelques-unes de ces banques pendant son absence en Angleterre, l'an dernier. Quoique ceci n'ait pas été demandé dans la motion il veut le mentionner. Les dépôts dans les banques ont été séparés et distincts des billets de banques en circulation dans l'exposé budgétaire.

Durant les cinq années de dépression, c'est-à-dire de 1874 à 1879, il y eut une augmentation dans les dépôts aux banques d'épargnes de presque $2,000,000, ce qui prouve qu'il y avait évidemment peu de danger à ce que les dépositaires reclamassent tous ensemble leur argent. Ces dépôts avaient été faits spécialement comme l'a dit l'honorable M. Cartwright, dans son discours d'hier, vu le prix élevé payé pour les intérêts, aux centaines de mille personnes qui ont fait des dépôts dans les banques d'épargnes. En 1878 la loi fut amendée de façon à ce que le gouvernement fût autorisé à mettre en circulation $25,000,000 dont $15,000,000 en or et $10,000,000 en billets de banque garantis. Aucun inconvenient n'est resulté de cet arrangement et c'est malheureux pour sir Cartwright d'être obligé de constater que le gouvernement n'a éprouvé aucune difficulté à subvenir à toutes les demandes faites par les dépositaires. La seule dépense encourue a été celle nécessitée par l'importation de l'or d'Angleterre.

M. HESSON dit qu'il croit que le seul danger que l'on pourrait appréhender viendrait du privilège possédé par les banques, de mettre en circulation leur propre papier de préférence aux billets de banque du gouvernement, Il serait d'avis que les billets de banque du gouvernement devraient être entièrement substitués à ceux des diverses banques.

Après quelques remarques de M. Blake, auquel répond sir Leonard Tilley, la motion est adoptée.

M. WILSON, en demandant copie des pétitions du conseil du comté d'Elgin, priant le gouvernement d'accorder une mesure générale de subvention aux municipalités d'Ontario qui ont aidé à la construction des chemins de fer, dit que ces chemins de fer ont été construits dans l'interêt général du pays.

L'honorable député, donne de longs détails au sujet de la subvention demandée et après quelques remarques de M. Casey, ajournant six heures la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill sur les fabriques, M. BERGIN propose que ce bill soit rayé des ordres du jour parce qu'il a constaté que plusieurs des clauses de ce bill étaient en conflit avec les pouvoirs dévolus à la législature locale.

Ce bill étant retiré, l'honorable député dit qu'il se propose d'en presenter un nouveau.

Motion adoptée.

A 8.25 hrs la Chambre s'ajourne.

DEPECHES DE NUIT

CANADA

Voyageurs en retard

Ottawa, 4—Un télégramme reçu à Ottawa dit que les voyageurs dont les noms suivent ont manqué le transport à Alexandrie ; Duguay, de Trois-Rivières ; Miller, d'Ottawa ; Cochrane et McDonald, de Manitoba. On les attend a Liverpool, en route pour le Canada, le 5 de mars. Les pilotes John Williamson, McIver et Canning restent en Egypte pour le présent.

Cour d'assises

Sherbrooke, 4—Le procès de madame Ward, accusée d'avoir, au mois de janvier dernier, empoisonné John Rothwell, de Capelton, s'est terminé ce soir.

La prisonnière a été acquittée.

La législature provinciale

Québec, 4—L'ouverture de la législature locale aura lieu demain après-midi, à trois heures.

M. Nantel, député de Terrebonne, proposera l'adresse en réponse au discours du trône.

L'honorable M. Robertson, qui était indisposé depuis quelque temps, prend du mieux et il assistera à l'ouverture du parlement, demain.

ETATS-UNIS

L'installation de M. Cleveland

Washington, 4—Voici les points principaux du discours que M. Cleveland a prononcé aujourd'hui, lors de son installation comme Président des Etats-Unis :

Après avoir parlé des devoirs et des droits de citoyen, M. Cleveland a dit qu'il s'efforcerait de faire disparaitre l'esprit de parti qui existe actuellement.

Je m'efforcerai, a-t-il dit, de suivre légalement et loyalement la constitution ; d'observer la distinction prévue par les lois entre les pouvoirs accordés au gouvernement fédéral et aux gouvernements d'Etats.

C'est le devoir des gouvernants de limiter les dépenses publiques aux besoins d'une sage administration, car c'est là que se borne le tribut qu'il peut réclamer des travaux et des revenus des citoyens.

Le genie de nos institutions, les besoins de notre population de l'interieur, les nécessites qu'impose le développement de notre vaste territoire, nous empechent de sortir des regles de notre politique étrangère qui nous est imposée par les traditions de notre république.

C'est une politique d'independance favorisée par notre situation et défendue par notre amour bien connu de la justice et par notre puissance.

C'est la politique de paix profitable à nos intérêts. C'est la politique de neutralité en rejetant toute participation dans les troubles et les querelles du continent et en repoussant toute intervention étrangere dans nos affaires.

C'est la politique de Monroe, Jefferson, Washington.

Paix, commerce et amitié avec toutes les nations, alliance embarrassante avec aucune.

Les intérêts et la prospérité du peuple exigent que les finances soient établies sur une base qui garantisse la sûreté et la confiance des intérêts commerciaux et qui assure les salaires.

Le mode des impôts doit être disposé de façon à soulager le peuple des taxes inutiles tout en veillant aux intérêts du capital placé et des travailleurs américains employés.

Il faut eviter l'accumulation de surplus qui entraînent à des depenses extravagantes.

Le soin de la propriété de la nation pour les futurs habitants exige que le domaine public soit protégé contre les projets d'une occupation illégale.

La conscience populaire exige que les Indiens soient honnêtement traités comme des pupilles du gouvernement. Leur éducation et leur civilisation doit être soignée pour en faire des citoyens utiles.

La polygamie qui est une offense à la famille et à la civilisation doit être réprimée.

L'immigration ignoble qui veut faire concurrence au travail américain, baisser les salaires et introduire des habitudes immorales doit être sévèrement empêchée.

Le peuple demande la réforme de l'administration et dans ce but je m'occuperai de la réforme du service civil.

Ceux qui recherchent des places publiques doivent avoir le mérite et la compétence et non pas profiter de simples services ou d'honnêtes vues politiques.

M. Cleveland a rendu visite au président Arthur hier.

Le cabinet actuel a donné sa démission.

Cleveland a reçu hier tout le monde avec calme et amabilité.

On pense que Whitney et Elliott seront membres du cabinet.

La nomination de Whitney est mal vue par l'Ouest, qui ne se trouve pas suffisamment protégé et recompensé dans le cabinet.

On parle des nominations suivantes :

Ministre à Londres, Edward Cooper ; ministre à Paris, Geo E. Pendleton ; ministre à Rome, Gen. McLellan ; collecteur du port de New-York, Hubert O. Thompson.

Le cabinet sera probablement composé comme suit :

Departement d'Etat, Bayard : du Trésor, Manning ; de la guerre, Elliott ; de la marine, Whitney ; des postes, Vilas ; de l'Intérieur, Lamar ; Procureur Général, Garland.

Washington, 4—L'estrade du haut de laquelle M. Cleveland a prononce son discours était erigée en face de l'entree centrale du capitole et atteignait presque le niveau du parquet de la salle du sénat. Il y avait 2,000 sieges sur cette estrade. Une foule de 150,000 personnes était reunie en face de l'estrade.

A midi et demi, le président Arthur, suivi de son successeur, du juge en chef Waite et du sergent d'armes du sénat, s'est avancé sur l'estrade. A ce moment, la foule s'est découverte et a applaudi.

M. Cleveland a commencé à prononcer son discours à 12.40 hrs. Il parlait de mémoire, mais consultait, de temps à autre, des notes. Sa voix était parfaitement distincte et parfois il se tournait d'un côté ou de l'autre comme pour juger de l'effet de ses paroles sur la foule qui l'écoutait.

Il a été vivement applaudi lorsqu'il a parlé de la prohibition des contrats concernant l'engagement d'ouvriers venant de l'etranger. Ses allusions aux projets de réforme dans le service civil ont été accueilli froidement.

Son discours terminé, il a prêté le serment d'usage qui lui a été administré par le juge en chef de la Cour Suprême.

EUROPE

Le nouveau président des Etats-Unis

Londres, 4—Le *News* dit que le discours prononce aujourd'hui par M. Cleveland est plein de promesses et à la hauteur de sa reputation.

Le *Standard* parle du discours de M. Cleveland sur un ton larmoyant. Il dit que le successeur du président Arthur a evité toute question épineuse.

La France et la Chine

Shanghaie, 4—Les négociations de paix entre la France et la Chine vont être reprises immediatement.

Abordage en mer

Londres, 4—On vient d'apprendre que le transport français le *Tonquin*, autrefois le *City of Paris*, de la ligne Inman, a sombré hier, au large de Malaga, à la suite d'un abordage avec un autre transport. Vingt-quatre hommes de l'equipage ont péri.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour chaudière," seront reçues à ce bureau jusqu'à Vendredi, le 13ème jour de Mars prochain, inclusivement, pour la construction et la mise en place d'une nouvelle chaudière en acier, à bord du dragueur "Canada," qui est actuellement dans le bassin Louise, dans le port de Québec, suivant les plan et spécifications que l'on peut voir à ce bureau, au bureau des ingénieurs du havre, rue Dalhousie, Québec, et au bureau du surintendant des dragnages, bureau des Travaux Publics, bâtisse de la douane, à Saint-Jean, N.B., où l'on peut se procurer des blancs de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que leurs soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies, et portant leurs propres signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, pour une somme egale a cinq pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter les travaux entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le cheque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secretaire.

Ministère des Travaux Publics, OTTAWA, 19 FEVRIER 1885.

AVIS—Pour voir une copie du plan et spécification de la chaudière ci-dessus désignée, s'adresser au bureau de M. J. Nelson, architecte, rue Saint Jacques, ou l'on peut obtenir des blancs de soumission. 184

VENTE A SACRIFICE ! — Epiceries à bon marché — Le soussigne annonce à ses clients et au public qu'ayant decidé de se retirer du commerce d'épicerie, il vendra en detail a des prix excessivement réduits, de beaucoup au-dessous des prix coûtants, son stock d'épiceries, composé de marchandises fraiches et de premier choix. Le stock devant être completement liquidé avant l'époque du déménagement, le soussigné fera tous les sacrifices nécessaires pour arriver a ce résultat, et le public trouvera dans ses magasins des occasions uniques de bon marche. Aussi a vendre, garnitures de magasin, chevaux, harnais, voitures, etc., etc.

A. O. GAUTHIER,
94 rue Saint-Laurent, Montréal.

UNIFORME A VENDRE

Un magnifique uniforme de TAMBOUR-MAJOR tout complet : Bonnet en fourrure (busby), Tunique de *grande tenue*, (faite en Angleterre), Justaucorps, *petite tenue*, Casquette et différents ornements en or détachés, une grosse Canne à pommeau d'argent, un Sabre doré avec Ceinturon, Pantalon et grandes Bottes a la Napoleon.

Le tout à prix très-réduit. S'adresser par lettre à

D. L., Boite 1115,
Bureau de Poste, Montréal.

A VENDRE A SAINTE-ANNE

RESIDENCE D'ETE AVEC GRAND TERRAIN AVENUE DU GRAND-TRONC

ARGENT A PRETER A SIX POUR CENT

H. M. PERRAULT,
99 rue Saint François-Xavier.

ROYAL BAKING POWDER

Absolutely Pure.

Pour le pain, les biscuits et patisseries, préférable au levain, à la crème de tartre et à la soude, parce qu'elle est pure, forte et pas nuisible à la santé. Plus économiques que les poudres à pâte ordinaires, et on ne peut la comparer à ces diverses poudres composées d'alun ou de phosphate, de qualité inférieure et n'ayant pas même le poids voulu. Vendue en boîtes seulement.

En gros chez TEES, WILSON & Co.

En detail chez ALEX. McGIBBON & Co. CRAWFORD & GORDON, DAVID CRAWFORD, WALTER PAUL, JOHN ROBERTSON, DUFRESNE & MONGENAIS.

ROYAL BAKING POWDER Co,
106 Wall Street, N. Y.

N'EN EMPLOYEZ PAS D'AUTRES !

Epargnez votre argent. Soyez satisfaits.

Exposition du Canada !

MEDAILLE D'ARGENT

DECERNEE A

LA POUDRE A PATE

COOK'S FAVORITE

La plus appréciée des cuisinières

Cette poudre est pure et favorable à la santé. C'est la meilleure et elle se vend à bon marché.

—o— FABRIQUÉE SEULEMENT PAR —o—

The Canada Coffee and Spice Mills
77 RUE SAINT-JACQUES - - MONTRÉAL.

THE CELEBRATED COOK'S FRIEND BAKING POWDER.

OU LA POUDRE A PATISSERIE

A obtenu les premiers prix dans toutes les expositions, à Ottawa en 1879, Toronto en 1880, Montreal en 1880 et 1881 ; Médailles de bronze obtenues à Toronto en 1880, a Montréal en 1881.

Elle est composée d'ingredients dont on ne peut mettre en doute la salubrité. Depuis nombre d'années, la Cook's Friend possède la première place dans l'estime du public comme un ARTICLE TRES-UTILE DANS TOUT MENAGE ET AUQUEL ON PEUT ACCORDER TOUTE CONFIANCE.

Manufacturée seulement par le propriétaire de la marque de commerce.

W. D. McLAREN,
55 Rue du Collège.

En vente en détail partout. 180

KEROSINE AMERICAINE, HUILE DE PETROLE CANADIENNE, HUILE A MACHINES, HUILE DE MORUE ET DE PHOQUE, GRAISSE POUR ESSIEUX

—o— A VENDRE PAR —o—

JOHN PAXTON

•20—RUE SAINT PIERRE, MONTRÉAL—20

EGOUTS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le soussigné, inspecteur de la cité, a complété les rôles spéciaux de cotisations pour la construction d'égouts dans les rues ci-dessous mentionnées, dans la cité de Montreal, savoir :—

Rue Saint-George—Entre les rues Craig et Sainte Catherine, sur une distance d'environ 659.0 verges linéaires ;

Rue Suzanne—Entre les rues Notre-Dame et Saint-Roch, sur une distance d'environ 229.0 verges linéaires ;

Rue Sainte-Catherine—Entre les rues Dufresne et Frontenac, sur une distance d'environ 199 verges linéaires ;

Rue Sainte-Catherine—Entre les rues Frontenac et du Havre, sur une distance d'environ 99.0 verges linéaires.

Et qu'ils ont été déposés en son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, où toute personne y intéressée peut les voir et les examiner jusqu'à MERCREDI, le dix-huitieme jour de Mars courant, à dix heures de l'avant-midi, et que là et alors il entendra toutes les plaintes qui seront faites relativement à ces rôles spéciaux de cotisations, avant que les coupures soient livrés au Trésorier de la cité pour qu'il en fasse la collection en conformité de la 3me section du règlement No 45.

PERCIVAL W. ST. GEORGE,
Inspecteur de la cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ, HOTEL-DE-VILLE, Montréal, 2 Mars 1885. 147 d

(Pour être publié dans la *Minerve* et la *Patrie* les 4 et 5 mars prochain.) 147 d

AU PUBLIC

M. Isaie M. Gauthier, représentant de la maison Lefebvre, 7 rue Carriere, Coteau Saint-Louis, près Montréal, Manufacturier d'agrafes en cuivre Patentées. Ces Agrafes, sont recommandables par leur solidité, pouvant supporter des cadres jusqu'à la pesanteur de 100 livres, elles ont de plus, l'avantage de ne pas endommager les murs en chaux ou en bois, ou elles sont fixées, et de plus elles peuvent être considerées comme objet d'ornement.

Ces Agrafes sont en vente chez tous les marchands de gros à Montréal. M. Gauthier, profite de cette occasion pour annoncer qu'il offre à vendre ou à louer, un superbe magasin tenu par lui même, ce magasin vient d'être terminé, fait face à la rue Saint-Denis et à la rue Carriere, c'est une place avantageuse pour y tenir soit un commerce de ferronneries, grains, épiceries ou marchandises seches, etant à peu de distance du centre de la ville de Montréal.—Le tout a des conditions faciles. Aussi en vente une propriété d'une superficie de 256 arpents, a la Pointe aux Chênes, avec maison, et dependance, 2me terre du dépôt, adjoignant la riviere Ottawa. 417-dm

PLATRE POUR ENGRAIS

MOULIN A GRAIN

Première qualité de platre pour engrais à vendre à 90c et $1.00 le baril, suivant la quantité prise.

Grain moulu à ordre pour moulée et la nourriture des animaux, de $1.75 à $2.25 la tonne, suivant la quantité.

CHS L. MALTBY

Bureaux : 309, rue Saint Jacques ; Moulin, 17, rue Mill, Montreal. 114-tm

COLONNE CARSLEY

LES PRIX DE S. CARSLEY

Cotons jaunes du Canada, à 8½ cts et au-dessus	
Cotons blancs du Canada, à 5½	do
Essuie-mains en toile ouvrée, 3	do
Flanelle rouge, tout laine, 12½	do
Toile Oxford pour drap de lit, 8	do
Coton à double largeur pour draps de lit, 19 c.	
Serviettes en toile damassée (grandes), 38 cts la douzaine.	
Serviettes en toile damassée (petites), 38 cts la douzaine.	
Toile damassée, à double largeur, pour nappes 14 cents.	
Toile pour doubler les robes, 5 cents.	
Nouvelles étoffes à robes pour 1885, 13 cents.	

Autres Marchandises

Autres Marchandises vendues à aussi bon marché.

S. CARSLEY

IMPORTANT A SAVOIR

Il est important de savoir et il ne faut pas oublier que l'on peut acheter au plus bas prix les meilleures étoffes à robes chez

S. CARSLEY

PARAPLUIES

DEPARTEMEN POUR RECOUVRIR LES PARAPLUIES

Parapluies recouverts et remis à neuf avec le plus grand soin.

S. CARSLEY

DEPARTEMENT POUR REPARER LES PARAPLUIES

Parapluies réparés avec le plus grand soin et à des prix raisonnables. Ce département a obtenu un grand succès.

S. CARSLEY

CANNES ET MANCHES DE PARAPLUIES

On trouve dans ce département l'assortiment le plus considerable de poignées de parapluies en ivoire, unies et travaillées, montées en or ou en argent, et de cannes, qu'il y ait en Canada.

CANNES POUR CADEAUX

Cannes pour cadeaux, montées en or ou en argent. Cannes montées en or ou en argent dans les derniers goûts, sur commande.

S. CARSLEY

GRAVURES

Tous les parapluies, cannes et fouets coûtant au-delà de $3 gravés gratuitement. Monogrammes extra ; dessins gratuits.

S. CARSLEY

Nos 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775 et 1777
RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL

SECOND BLOC A L'OUEST DE L'EGLISE NOTRE-DAME

ALLEZ AU

Au Bon Marché

—o— A LA GRANDE —o—

VENTE A BON MARCHE

A vec 50 pour cent de réduction sans égard aux prix coûtant.

Comme plusieurs de nos clients n'ont pu assister aux ventes précédentes et par conséquent bénéficier de notre grande vente à bon marché, nous avons décidé de continuer les ventes d'occasions à UN DOLLAR et à CINQ DOLLARS pour encore un mois.

AVIS

Pas de stock de banqueroute !
Pas de stock endommagé !
Marchandises nouvelles et parfaites !
Meilleur marché que le meilleur marché quelconque !

AU BON MARCHE !

1869 ET 1871

Rue Notre-Dame, — PRES DE LA — RTE McGILL

ALPHONSE VALIQUETTE

Rouleaux de coton de Clapperton, le meilleur en usage, vendu Au Bon Marché, qui ferme à 10 heures pour la commodité du public.

CADEAUX DE NOEL !

CADEAUX DU NOUVEL AN !

Mouchoirs de soie, dans les derniers goûts
Gants de Kid de toutes nuances pour dames
Gants de Kid "Mousquetaire," de toutes grandeurs et nuances
Gants de Kid de "Dent" pour hommes
Gants de Kid doublés pour hommes
Mitaines doublées pour hommes
Nuages dans tous les goûts
Mouchoirs de batiste d'Irlande
Mouchoirs de batiste d'Irlande brodés
Mouchoirs de batiste, broderie de fantaisie
Mouchoirs de batiste unis
Cravates de soie dans les derniers goûts pour hommes
Cravates de soie et laine dans les derniers goûts, pour hommes
Etoffes à robes, soies, satins, pluches, velours de soie, velveteens, châles, bonneterie, etc.,

— AU —

Magasin de Gants de Kid Français

ETABLI EN 1827

THOMAS MUSSEN

1651 ET 1653, RUE NOTRE-DAME
MARCHANDISES SECHES.

BONUS PENDANT UN MOIS

—o— SECONDE SEMAINE —o—

NOS GRANDES RÉDUCTIONS ET L'ESCOMPTE DE DIX PAR CENT QUE NOUS ALLOUONS DONNENT LA PLUS GRANDE SATISFACTION AUX ACHETEURS.

LES PRIX DES COTONS A LA HAUSSE

Nous continuerons à vendre à prix réduits des cotons pour draps, shirtings et toute espèce de cotons. Il est certain que l'on épargnera beaucoup en achetant maintenant.

LINGE DE CORPS POUR FEMMES

Notre stock est considérable et bien assorti : les articles sont confectionnés dans les derniers goûts et avec des cotons de la meilleure qualité. Réductions spéciales et escompte de dix par cent. En achetant maintenant il est probable que l'on épargnera un tiers de son argent, vu que les prix peuvent hausser d'ici au printemps.

RÉDUCTIONS SPÉCIALES ET ESCOMPTE DE DIX PAR CENT DANS LE DEPARTEMENT DES NOUVEAUTÉS.

LIGGET & HAMILTON

1883 ET 1885 *Rue Notre-Dame*

LES TROIS R's

C'est-à-dire les raisons pour lesquelles nos hardes, sous le rapport du goût, de la confection et de la coupe, surpassent toutes celles offertes en vente non-seulement à Montréal, mais même à grande distance de cette ville. La lumière qui éclaire notre établissement n'est pas coûteuse celle dont parle la Bible, que l'on cache sous un boisseau, mais elle brille comme sur la cime d'une montagne afin que tous ceux qui désirent connaître la valeur de nos marchandises puissent lire en passant. Mais à propos des R's, voici :—

PREMIERE RAISON c'est parce que nous n'employons que des tailleurs habiles et les plus experimentés.

LA SECONDE RAISON, parce que nous ne livrons pas d'ouvrage sans l'avoir examiné et que nous surveillons personnellement la confection des habits.

LA TROISIÈME RAISON, parce que pour les garnitures nous n'employons que de la soie et du fil de soie de la meilleure qualité.

J. G. KENNEDY & CIE.,
MARCHAND D'HABITS
31 et 33 Rue SAINT-LAURENT.

VENTES PAR ENCAN

PAR PARENT FRERES

DEMANDE

— DE —

PROPRIETES FONCIERES

Nous avons une demande extraordinaire pour bonnes propriétés. Nous invitons les personnes qui désirent vendre, de mettre leurs maisons entre nos mains, si elles veulent en disposer promptement. Il est un fait reconnu que nous vendons un plus grand nombre de propriétés que tous les autres agents de Montreal.

La raison en est bien simple. Nous donnons entière satisfaction aux clients et nous annonçons beaucoup dans tous les journaux. Nous sommes les seuls dont les salles d'encan sont exclusivement employées à la vente de propriétés foncières.

Nous nous occupons de tout ce qui a rapport aux immeubles :

VENTE aux enchères.
VENTE de gré à gre.
PRETS sur hypotheques
EVALUATION de propriétés pour emprunts d'argent.
LOCATION de maisons.
COLLECTION de loyers.

Nos vingt ans d'experience nous mettent au dessus de toute agence sous ce rapport. Nous engageons aussi les propriétaires dont les immeubles doivent être

Expropriés par la ville

pour l'élargissement des rues de s'adresser à nous. Notre connaissance parfaite du prix des terrains.

Du cout de la construction,

nous met dans une position exceptionnelle de faire une preuve irrécusable de la valeur de la propriété expropriée et des dommages encourus.

Notre succès jusqu'à présent est un gage de notre réussite pour l'avenir.

PARENT ET FRERES,
Agents d'immeubles et encanteurs,
239 Rue Saint Jacques

PAR BENNING & BARSALOU

VENTE A L'ENCAN d'un stock de marchandises seches.

Les soussignés vendront par encan, à tant dans la plastre, au magasin ci-devant occupé par M. A. Vincent, No 1195 rue Notre-Dame,

VENDREDI, le 6 MARS prochain

tout le stock de marchandises séches évalué à $6,990.60. Le stock comprend des winceys, cachemire, étoffes à robes, draps, tweeds, flanelles, toiles, mousselines, gants de kid, linge de corps, gilets Cardigan, manteaux, scalettes, étoffes à manteaux, coutils, velours, soies, indiennes, cotons blancs et jaunes, châles, dentelles de fil, rubans, mercerie, etc.

Conditions : Delai de 4 et 8 mois, avec bons endosseurs. L'acheteur devra faire un dépôt de $300 sur adjudication et il aura le privilège d'occuper le magasin jusqu'au 1er mai en payant $40 par mois.

On pourra examiner le stock mercredi le 4 mars et le jour suivant, de 10 hrs a. m. à 4 hrs p. m.

Vente à ONZE heures

BENNING & BARSALOU,
114 Encanteurs.

PAR W. E. SHAW

VENTE A L'ENCHERE DE DEUX RESIDENCES DE VALEUR, situées sur la rue Sainte Catherine, à mes salles, No 235, rue Saint Jacques,

Jeudi, le 5 Mars, à 11.30 heures A. M.

No 1769, près de la rue Saint Marc. Belle maison double, à demi isolée, 35 x 49 pieds. Emplacement, 40 x 100 pieds.

Cette résidence, occupée par le propriétaire, est une des maisons les plus solidement construites, des mieux finies et des mieux divisées qu'il y ait à Montréal, et il faut la visiter pour en apprecier la valeur.

Elle contient douze pièces, outre le soubassement et les mansardes. Il y a aussi une serre.

Aussi, la maison qui vient d'être construite, No 1829, seconde porte de celle ci-dessus mentionnée. Emplacement, 23 x 96 pieds, avec ruelle en arriere. On peut la visiter en aucun temps ; pour visiter la maison double, il faut un permis que l'on obtiendra en s'adressant a mon bureau.

Le tout sujet à appel : attention du public sur la vente de ces deux maisons. Elles valent plus qu'on ne l'annonce, et seront vendues positivement.

W. E. SHAW,
143 Encanteur.

AUX CAPITALISTES ! Vente à l'enchère de trois résidences en pierre de taille situées sur la rue Sherbrooke.

J'ai reçu instruction de vendre à mes salles, No 235 rue Saint-Jacques,

JEUDI, le 5 Mars prochain

le magnifique pâté de maisons en pierre de taille, Nos 621, 623 et 625 rue Sherbrooke, près du coin de la rue Sainte Famille. Ces maisons sont des mieux finies ; chacune mesure 30 pieds de front sur la profondeur ordinaire. Emplacements, 100 pieds de profondeur environ, avec ruelle en arriere. Chauffées par une fournaise, manteaux de cheminée en marbre, en bon état et louées à des personnes qui paient leur terme régulièrement.

La moitié du prix d'achat payable à terme à 6 qo, et la balance au comptant. Une occasion aussi favorable ne s'est pas encore offerte cette année, car ces maisons seront certainement vendues à la date indiquée. Titres parfaits.

Venie à ONZE heures.

W. E. SHAW,
142 Encanteur.

VENTES PAR ENCAN

Ventes d'immeubles, de fermes, matériel de ferme, instruments aratoires, meubles et effets de ménage, livres et gravures, chevaux et voitures,

Estimations préparées pour les compagnies d'assurance, notaires et administrateurs de successions.

Je m'occupe personnellement de toutes les commandes qui me sont confiées.

W. E. SHAW.
Encanteur.
136 No 235, rue Saint Jacques.

MEUBLES de MENAGE

Le soussigné sera prêt à donner une attention PERSONNELLE à l'approche de la saison du printemps à toutes les ventes de

Meubles et Effets de Ménage

Que l'on voudra bien lui confier, et sera fier de recevoir à l'avance des instructions de la part de ceux qui désirent vendre.

Les ventes se font en anglais et en français.

WILLIAM H. ARNTON,

Encanteur général pour les ventes d'immeubles, de commerce et autres.

212 rue St Jacques, vis-a-vis la Banque des Marchands—Téléphone No 772.—Boîte 5 B. P.
134-j

C. DESMARTEAU, —(×1608×)— Rue Notre-Dame

Agent et Comptable

S'OCCUPERA DES AGENCES D'IMMEUBLES, D'ASSURANCES, DE MAISONS (A VENDRE OU A LOUER).—AUSSI

600 LOTS VACANTS A VENDRE

AINSI QUE PLUSIEURS BONNES PROPRIETES SITUEES DANS LA VILLE,

Se charge aussi de la collection des loyers, comptes, billets, liquidation d'affaires, etc.

14,000 piastres à prêter sur propriétés.
118-tm

BOITES A FEU PORTATIVES

—o— PERFECTIONNÉES —o—

Chaudières à vapeur avec tuyaux de distribution pour le chauffage d'édifices publics ou résidences privées, serres, etc., etc.

Webster Frères, 106 rue McGill MONTREAL. 101

VERRE PEINT et D'ORNEMENTATION

VITRAUX COMMEMORATIFS ET FENETRES D'EGLISES

EN STYLE MODERNE ET MOYEN-AGE.

— Aussi pour —

Fenêtres d'escaliers, panneaux de portes, etc.

Dessins et estimations préparés sur demande.

CASTLE & FILS,
No 40 RUE BLEURY, MONTREAL

VENTES PAR ENCAN

Par Thomson & Gowdey

THOMSON & GOWDEY

245 247 RUE SAINT-JACQUES

Ventes par Encan de Meubles et de Marchandises Generales.

PROCHAINE VENTE

Jeudi prochain, le 5 Mars 1885

Attention spéciale donnée aux ventes d'immeubles par encan ou par vente privée. Annonces faites économiquement. Evaluations promptement faites pour les compagnies d'assurances et autres institutions publiques, executeurs testamentaires et autres intéressés.

THOMSON & GOWDEY,
17 Agents d'immeubles et Encanteurs.

PAR M. HICKS & CIE

GRANDE VENTE SANS RESERVE DE meubles de menage neufs, balance des deux dernières ventes.

Les soussignés vendront à leurs salles No 1821 et 1823, rue Notre-Dame,

Vendredi après-midi, le 6 Mars courant,

un assortiment complet de meubles de ménage neufs, consignés pour la vente, comprenant ameublements de salon, élegamment rembourrés, très jolis ameublements de parlour, chaises de fantaisie très variées, nouveaux patrons d'ameublements de chambre a coucher en noyer M. T., étageres de passage, armoires, tables de fantaisie avec dessus en marbre, buffets en noyer, tables à rallonge pour salle à diner, chaises recouvertes en cuir, chaises et canapés pour librairie, casiers et pupitres tournants, lits plients, sofa lits, chaises berçantes pour galeries, chaises à dossiers en fil de fer, sièges ottomans, etc. Aussi, un grand assortiment de rideaux de dentelle, de Madras, portières, couvrepieds, tapis de table et de pianos couvertes de laines, etc., etc., le tout sera vendu sans reserve.

Vente à DEUX heures.

M. HICKS & CIE,
Ecanteurs.

N. B.—Les effets achetés à cette vente seront emmagasinés gratuitement jusqu'au mois de mai.

AVIS D'ENCAN

Ventes de meubles de ménage à résidences privées.

Les soussignés informent les personnes qui ont l'intention, ce printemps, de vendre leurs ameublements de ménage, que leurs portes sont maintenant ouvertes. Nos amis et le public en général ayant l'intention de nous favoriser de leurs commandes feraient bien de nous en avertir à bonne heure afin de choisir les jours de vente.

M. Hicks conduira personnellement ces ventes, avec l'aide d'un personnel efficace et obligeant, et est convaincu de donner entière satisfaction à ceux qui nous favoriseront de leurs commandes.

Nous sollicitons également des consignations de meubles et marchandises de toutes sortes pour vendre à nos salles. Nous pouvons dire que nos salles sont spécialement adaptées pour la vente d'objets d'art, étant spacieuses, bien eclairées et centrales ; en un mot, ces salles d'encan sont les plus belles et les plus attractives de toutes les salles d'encan en Canada.

Ayant dirigé toutes les ventes importantes de meubles de ménage et d'objets d'art du Japon, de Turquie et européens, magnifiques gravures, etc., pendant maintes années, les consignataires peuvent compter sur de bons resultats.

Les ventes d'immeubles et de commerce, épiceries, nouveautés et de marchandises générales sont sollicitées.

Avances liberales sur toutes consignations.

H. HICKS & CIE.

Encanteurs et marchands à commission,
121 Nos 1821 et 1823 rue Notre-Dame.

PAR WATT & WATT

MEUBLES DE MENAGE

Les soussignés ont le plaisir d'annoncer aux personnes ayant l'intention de vendre leurs ameublements ce printemps, qu'ils sont en mesure de porter une attention toute spéciale à la vente des meubles et effets de menage à domicile, et seraient heureux de recevoir avis au plus tôt possible des personnes désirant les favoriser de leurs commandes.

WATT & WATT,
Encanteurs généraux et d'immeubles
136-j-c 646 rue Craig.

VENTE PAR LIQUIDATION—Un magnifique pouvoir d'eau sur lequel sont construits un moulin à carder, un moulin à scier, deux jeux de cardes, d'un foulon, d'une presse, d'une rase, etc., etc. ; un moulin à farine de premiere classe, contenant un smut, six paires de meules, quatre bluteaux, un purificur, un brandusiter, etc. ; un morceau de terre de quinze arpents en superficie, attenant aux moulins. Le tout en parfait ordre. Conditions liberales. S'adresser sur les lieux à Mde veuve Napoleon Archambault, propriétaire, L'Epiphanie, comté de L'Assomption. 127-dm

A VENDRE

Au village Sainte-Rose, l'hôtel Belair. Ce magnifique établissement situé sur la rive droite des petites Mille-Iles, à proximité de la gare du Pacifique, est pourvu d'étables, remises et glacière ; cette place est, durant la belle saison, le rendez-vous d'une foule de familles de

FEUILLETON

L'EMPOISONNEUSE

DEUXIÈME PARTIE

XI

(Suite).

Le docteur Gilbert, nous le savons, avait pris le chemin de Pontarmé.

Il mit trois quarts d'heure pour gagner le village, qu'il connaissait d'ailleurs parfaitement et où de temps à autre il venait de Mortfontaine avec ses chiens faire un repas matinal de lait frais et de pain bis à l'auberge de la veuve Magloire.

Gilbert était parti de Paris à jeun, comptant déjeuner à l'auberge dont nous venons de parler.

La veuve Magloire l'accueillit avec sa plus belle révérence et son plus beau sourire.

—Comme il y a longtemps qu'on ne vous a vu, monsieur ! lui dit-elle.

—C'est vrai, répliqua le docteur. Vous me croyiez mort, n'est-ce pas ?

—Non, mais je pensais que vous étiez en voyage..

—Vous ne vous trompiez point, j'ai fait une absence..

—C'est donc ça !.. Et vous voilà aujourd'hui sans vos braves chiens..

—Comme vous voyez.. Je ne viens pas de Mortfontaine.

—Faut-il vous servir quelque chose ?

—S'il vous plaît.

—Je puis vous donner un demi-poulet froid, une omelette et une salade.

—Parfaitement.

Tout en continuant l'entretien, la veuve Magloire dressa le couvert et servit son client.

—Quoi de nouveau dans votre pays ? demanda celui-ci en commençant à découper son demi-poulet.

—Ah ! dame ! monsieur, pas grand'chose .. On vit quasiment comme des ours, vous savez.. On ne voit un peu de mouvement que quand Mgr le duc d'Aumale et ses invités courent le cerf dans la forêt.... Mais ce n'est point encore la saison.. il y a Mathurine, la femme du menuisier, qui est accouchée de deux jumeaux.. Il y a enfin Jean Féraud, un de nos voisins, qui a eu la mauvaise chance d'être mordu par un chien enragé, le même qui a mordu aussi M. le baron de Trèves, de l'autre côté des étangs de Lamorlaye..

—Et, c'est tout ?

—Ah ! il y eu aussi une descente de police.

Le docteur devint tout oreilles.

—Dans les environs ? fit-il.

—Ici, monsieur ! chez moi ! Je ne m'en plains pas.. Ça ma fait gagner quelques sous, car on venait tous les soirs vider des pichets en me priant de raconter la chose.. d'autant plus que j'ai été appelée au parquet de Beauvais d'abord, puis à celui de Paris.

—Pourquoi avez-vous été appelée au parquet, ma chère dame ? Il y avait donc eu un crime commis ?

—Oui, monsieur.. Paraîtrait même que c'est dans mon auberge que les malfaiteurs ont opéré.

—Comment ?

—Voici la chose.

Et la veuve Magloire, sans cesser de battre les œufs de son omelette, racontait ce qu'elle savait et ce que nos lecteurs savent infiniment mieux qu'elle.

Le docteur feignait de l'écouter avec une grande attention.

—J'ai entendu parler de cela.. dit-il quand le récit fut achevé. Oui, ce doit-être ici que la substitution sacrilège d'un cercueil à un autre a été accomplie.. Mais par qui ?

—Ça n'est toujours pas, j'en répondrais bien, par le pauvre jeune homme qu'ils accusent, s'écria la veuve, ni par le cocher Saturnin, un des vieux amis de mon mari défunt Magloire ! Ils étaient brisés de fatigue et dormaient à moitié tout en soupant..

—Enfin, comment expliquez-vous ce qui s'est passé ?

Les malfaiteurs seront entrés par la porte toujours ouverte qui donne sur la route de Baron et qui se trouve au fond de la cour, à côté du hangar sous lequel on avait remisé le fourgon.

—C'est probable.. c'est même certain.. et vous n'aviez pas d'autre voyageurs cette nuit-là ?

—Pas d'autres..

—Dans la journée personne n'était venu chez vous avec un char à bancs garni de bottes de paille ?

—Ma foi, non.. Dans la journée je n'avais reçu qu'un seul client.. Un homme qui voyageait à pied et qui allait à Baron pour le commerce des blés.. Il est entré ici pour prendre une canette de bière..

—Était-ce un homme âgé, ce voyageur ?..

—Non, monsieur, un jeune homme de vingt-cinq à trente ans.

—Vous souvenez-vous de sa physionomie ?.. de sa tournure ?

—Ma foi non il me semble qu'il était plutôt grand que petit, voilà tout..

—Ainsi, rien ne vous a frappé en lui.

—Faites excuse.. je me souviens d'une chose..

—Laquelle ?

—La couleur de ses cheveux..

—Ils étaient rouges, n'est-ce pas ? fit vivement le docteur.

—Oui, mais comment savez-vous cela ? demanda la veuve Magloire, absolument stupéfaite.

—J'ai intérêt à le savoir.. Je cherche la piste de l'homme en question, l'homme aux cheveux rouges.

—Ah ! ah ! Est-ce que vous seriez de la police, vous, monsieur ?

—Non, répondit Gilbert, mais j'ai un grand intérêt personnel, à mettre la main sur ce misérable.

—Si vous y réussissez, j'en serai contente.. On n'accusera plus un innocent.

—Ce personnage était-il seul ? reprit Gilbert.

—Tout seul.

—Que vous a-t-il dit ?

—Qu'il allait à Baron pour le commerce des blés.. il suivait la grande route, ce qui l'allongeait beaucoup.. C'est moi qui lui ai indiqué le chemin de traverse passant derrière le mur de l'auberge.. En partant d'ici il a traversé la cour et il est sorti par la porte que je vous indiquais tout à l'heure.

—Il vous a questionnée, sans doute ?..

—Naturellement, mais, vous comprenez, je n'attachais point d'importance à ses questions.

—Que vous demandait-il ?

—Si j'étais seule d'auberguiste dans le pays.. Si j'avais des valets et des servantes dans ma maison.. et ceci.. et cela.. Moi, je croyais qu'il causait tout bonnement pour passer le temps..

—Le rusé coquin voulait apprendre s'il existait à Pontarmé d'autres auberges, afin de savoir où le fourgon des pompes funèbres pourrait s'arrêter s'il ne faisait point halte chez vous. Cet homme devait avoir un complice.

—Peut-être, mais il ne l'a pas amené ici..

—C'est que sans doute ce complice l'attendait dans les environs. Où se trouve, je vous prie, l'auberge la plus proche ?

—A la Chapelle-en-Serval.

—Ce doit être là qu'ils se sont rejoints.

—Impossible !

—Pourquoi ?

—Parce qu'il allait à Baron et non à la Chapelle..

—Il vous l'a dit, mais vous ne l'avez pas suivi..

—Bien sûr !..

—Pourriez-vous reconnaître cet homme si vous le voyiez ?

—Je le reconnaîtrais du premier coup d'œil ; seulement, il est bien présumable que le gars se gardera bien de venir rôder à cette heure dans ces parages.. Il aurait trop peur qu'on fasse attention à sa frimousse et qu'on se souvienne de ses cheveux rouges.

Le docteur Gilbert formula encore quelques question sans grande importance ; puis deux ou trois paysans entrèrent pour se faire servir et il cessa son interrogatoire.

—Évidemment, se disait-il, l'homme en question n'a pu agir seul. Donc il avait au moins un complice l'attendant quelque part avec une voiture.. il faut que je m'informe à la Chapelle-en-Serval.

Gilbert termina rapidement son déjeuner, paya la veuve Magloire, lui souhaita le bonjour et prit le chemin de la Chapelle.

Ce village est beaucoup plus important et plus vivant que Pontarmé.

Quatre ou cinq auberges ou cafés étalent leurs enseignes dans la rue principale dont les maisons s'alignent sur la grande route de Paris à Senlis.

La première enseigne qui s'offrit aux yeux du docteur fut celle de l'auberge du *Cheval-Blanc*.

C'était là que la voiture faisant le service de Mortfontaine à la gare de Luzarches-Survilliers s'arrêtait pour déposer ou prendre des voyageurs.

Gilbert y était connu.

—Je commencerai par là.. pensa-t-il.

Il entra, échangea quelques mots avec l'aubergiste qui vint le recevoir, et se fit servir une bouteille de bière.

—Est-ce que vous venez pour la voiture de Mortfontaine ? lui demanda la patronne.

—Non, ma chère dame, je viens tout exprès pour vous voir..

—C'est bien aimable à vous.. Est-ce que par hasard, monsieur le docteur, vous auriez besoin de mes services ?

—Peut-être.

—Toute à votre disposition.. De quoi s'agit-il ?

—De renseignements que vous pourrez me donner..

—Je ne demande pas mieux.. si c'est en mon pouvoir.

—Il suffira de faire appel à vos souvenirs.

—C'est que je n'ai guère de mémoire.. A moins qu'une chose ne m'ait fait grande impression.. j'oublie tout de suite..

—Je me charge de vous mettre sur la voie..

—Eh bien ! faites, monsieur le docteur.

—Vous avez entendu parler sans doute d'une descente de police qui a eu lieu dernièrement à Pontarmé, à l'auberge de la veuve Magloire ?

—Oh ! pour ça, oui.. On en a causé pas mal dans l'arrondissement.. C'était à propos d'un crime qui, disait-on, s'était commis dans la maison de la brave femme.. On avait enlevé un cercueil d'un fourgon des pompes funèbres..

—C'est cela même.. Vous voyez que votre mémoire est excellente.

—La chose m'avait frappé.. mais ce n'est point à ce propos que vous vouliez me demander un renseignement.

—Pardonnez-moi.

—Je ne sais rien que ce que tout le monde a su.

—Peut-être en savez-vous plus long que vous ne croyez..

Au sujet du crime ?

—Au sujet des criminels..

—Bonté divine ! s'écria la bonne dame en levant les mains vers le plafond. Est-ce que vous vous figurez que je les connais ?

—Oui.

—Ah ! par exemple, jamais de la vie. Quelle horreur !

—Je ne dis pas que vous les connaissiez personnellement, mais vous les avez vus peut-être sans savoir qui ils étaient.

—Seraient-ils venus dans mon auberge ?

—Je vais tâcher de m'en assurer.. grâce à vous..

—Parlez vite, monsieur le docteur ! Vous me donnez la chair de poule.. Rien que d'avoir eu ces gredins chez moi, de les avoir servis, je suis toute je ne sais comment..

—Calmez-vous, ma chère dame.. il vous faut tout votre sang-froid pour me répondre.. Vous souvenez-vous d'une nuit du mois dernier où il fit un orage épouvantable ?

—Si je m'en souviens ! Oh ! grand Dieu, oui.. J'ai cru jusqu'au matin que le tonnerre mettrait le feu à la maison, ou que l'ouragan la renverserait ! On dit que c'est pendant cette nuit-là qu'on a volé le cercueil chez la veuve Magloire.. C'est-il la vérité ?

—C'est la vérité. Le jour où le soir qui ont précédé cette tempête, avez-vous reçu quelques voyageurs ?

—Dame ! nous logeons pas mal de monde à pied et à cheval.. Je ne me rappelle pas bien..

—Essayez de vous souvenir..

—Voyons donc !.. voyons donc..

Et l'aubergiste se mit à fouiller sa mémoire..

—Ah, mais ! lit-elle tout à coup, voilà que ça me revient. J'ai eu un voyageur avec une carriole.. un marchand de grains..

—De votre connaissance ?

—Ma foi non ! Je le voyais pour la première fois. Il a déjeuné ici, ensuite il est allé le visiter quelques cultivateurs des environs, et enfin il est revenu pour attendre un de ses amis, négociant en grains comme lui..

Gilbert tressaillit.

—Cet homme, qui a déjeuné chez vous, demanda-t-il vivement, n'était-il pas un gaillard solide et plutôt grand que petit ?

—C'est parfaitement ça..

—Et sa chevelure ? De quelle nuance était sa chevelure ?

—Rouge carotte, monsieur le docteur..

(A continuer)

REMEDE EFFICACE

Montréal, 20 janvier 1884.

Monsieur P. O. Giroux, pharmacien, 601 rue Notre-Dame, Ouest, Montréal.

Monsieur,

Je perdais mes cheveux abondamment depuis six mois ; rien ne semblait pouvoir en arrêter la chute, car j'avais essayé les unes après les autres toutes préparations sans obtenir le moindre bon résultat. J'étais aussi chauve qu'en pent le devenir en aussi peu de temps.

Sur votre recommandation, j'essayai la Valéria ; la première boite a arrêté complètement la chute ; à la seconde, mes cheveux ont commencé à repousser, et après en avoir employé trois boites, j'avais une chevelure aussi forte qu'auparavant. C'est un plaisir pour moi de pouvoir vous donner cette faible marque de reconnaissance et je conseille à tous ceux qui auraient le malheur de perdre leurs cheveux de se servir de la Valéria.

HUBERT LAROSE,
No 624, rue Notre Dame ouest, Montreal.

TEMOIGNAGE D'UNE QUAKESESSE

Mme A. M. Dauphin, une quakeresse de Philadelphie, a fait beaucoup dans le but de porter à la connaissance des dames la grande valeur du compose végétal de Mme Pinkham comme remede pour leurs maladies et leur troubles. Elle écrit ce qui suit : " Une jeune dame de cette ville s'était blessée grièvement en se baignant et une tumeur ovarienne qui allait toujours s'agrandissant s'étant formée, la mirent à *deux doigts de la mort*. Un médecin lui conseilla enfin d'essayer le compose végetal de Mme Pinkham's. Elle le fit et peu après cette tumeur disparut et depuis elle est en parfaite santé. Il est reconnu aussi que dans beaucoup de cas ce remede a eu une grande vertu dans toutes les maladies des femmes et les dames de Philadelphie apprecient beaucoup ce remede."

LE GRAND BIENFAIT DES FEMMES

Lydia E. Pinkham, de Lynn, Mass., est souvent citée comme la grande bienfaitrice et parmi les nombreuses lettres qu'elle reçoit, citons-en une écrite par une dame de San Francisco qui dit : " J'ai pris votre compose végétal et je m'en mis bien trouvée. *Il n'a* fait plus de bien que tous les médecins." Mme E Vincennes, Indiana, écrit : Ayant pris onze bouteilles de votre composé végétal et ayant été guerie par lui, je suis très anxieuse de faire connaitre ce remede aux femmes malades et leur conseille d'en user.

PLUS QUE DES REMERCIEMENTS

De Fort Madison, Iowa,. Mme Lydia E. Pinkham : — Je suis heureuse de vous informer qu'ayant achete une bouteille de compose végetal, j'ai éprouve un grand soulagement. *Je fais plus que de* vous remercier. Je suis actuellement aussi bien que je l'etais avant d'etre malade. Votre, etc., Mme W. C.

Les lettres ci-dessus ne sont qu'un echantillon de celles reçues par Mme Pinkham et elles expriment toute la gratitude des personnes qui ont fait usage du compose végétal. Une autre lettre de Kaufman, Texas, dit : Votre composé végetal m'a fait plus de bien que tous les médecins, c'est pourquoi je vous remercie de tout mon cœur. Votre amie, Anna B.....

LE COMPOSE VÉGÉTAL DE LYDIA E. PINKHAM est préparé à Lynn, Mass., Prix $1. Six bouteilles pour $5.00. Vendu par tous les pharmaciens. Envoi par la malle en payant le port, sous forme de pilules, de losanges, et sur réception du prix ci-dessus. Toute dame envoyant un timbre poste recevra gratis par la malle le " Guide de la santé." Réponse aux lettres confidentielles.

COMPOSÉ DE MERISIER SAUVAGE

Remède sans égal pour les Rhumes, la Toux et toutes les maladies des bronches.

En Bouteille - - 25 et 50 cents

Aucune famille ne devrait en être dépourvue, particulièrement en cette saison. Adressez-vous au propriétaire.

W. H. CHAPMAN, M. P. S., Aug.
PHARMACIE CENTRALE
COIN DES RUES CRAIG ET BLEURY

Pilules de Noix Longues Composées

DE McGALE
recouvertes en sucre.

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur du foie, maux de tête, indigestions, étourdissements et de tous les maladies causées par le mauvais fonctionnement de l'estomac. Ces pilules sont fortement recommandées comme étant un des plus surs et plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elles ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé, descendants ou des personnes agées. Les PILULES DE NOIX LONGUES Composées, de McGALE, sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tire de la noix longue et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.

P. E. McGALE, Chimiste.

La vertu d'une seconde Bouteille

M. J. B. Church, de Brockville, N. E., écrit : — " Je viens justement d'acheter ma seconde bouteille de Baume Pulmonaire de cerisier du Dr Wilson. Pendant six mois j'avais été incommodé par une toux-qui-arrache-tout ; je n'éprouvais aucun soulagement en prenant des remedes avant d'essayer le Baume Pulmonaire, et cette seconde bouteille me rendit presque bien."

Il est probable qu'une troisième bouteille aurait eu pour effet de guerir completement M. Church de cette toux si alarmante, quoique ce monsieur ne nous ait rien écrit a ce sujet. Il y a cependant beaucoup de personnes qui se trouvent satisfaites avec les resultats d'une seconde bouteille. Aussi longtemps que la toux ne leur cause pas de douleurs actuelles elles se montrent satisfaites et alors si la maladie n'est pas radicalement enrayée il leur est cependant permis de reprendre des forces. Prendre des demie-mesures n'est pas salutaire et toute personne qui est atteinte de consomption ou de maladies des poumons ne peut etre certaine d'être guerie jusen a ce que tout symptome ait disparu.

J. W. BRAYLEY, Montréal.

fait l'étonnement de tout le monde, et ses propriétés curatives sont au-delà de ce que l'on peut concevoir.

Les bronchites, l'asthme, la coqueluche, l'extinction de la voix ne résistent point à ses effets. Les rhumes ou toux ordinaires se guérissent en quarante-huit heures. Essayez-le et vous serez convaincus.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers. Demandez les bouteilles de 50 cts, qui contiennent trois fois autant que celles de 25cts.

En dépôt à la Pharmacie Notre-Dame, 1615, rue Notre-Dame, Montréal.

LE HAIR COLOR WASH D'ALEX. ROSS donne aux cheveux leur couleur premiere en deux heures. Ceci est garanti. J. BRYSON, 161 rue Saint-Laurent, Montreal, a reçu une provision de ces articles nouveaux. On peut aussi se les procurer directement de A. ROSS, LAMB'S CONDUIT STREET, HOLBORN, LONDRES, ANGLETERRE.

CORS — LE CHICOYO D'ALEX. ROSS les amoit en peu de temps.

LE DÉPILATEUR D'ALEX. ROSS enlève les poils superflus des mains et de la figure sans faire de tort. Par la poste : Une pastre.

LA CANTHARIDE EST L'INGRÉDIENT actif dans la Cantharide de Ross pour faire pousser les cheveux. Envoyez par la poste : Une pastre.

LE REMEDE DE WIGHT GUERIT
— LES —
CORS ET LES VERRUES
GUERISON CERTAINE ET SURE
50 CENTS PAR BOUTEILLE
W. L. WIGHT, Pharmacien
33 rue Saint Joseph, coin de la rue Richmond.

LE SIROP CALMANT DU Dr F. J. DEMERS POUR LES ENFANTS

Il ne saurait être trop recommandé dans la Diarrhée, Dysenterie, Vomissements, Coliques, dentition douloureuse, et tout particulièrement pour procurer aux enfants un sommeil parfaitement calme et naturel, sans agitation aucune. Dans ce dernier cas, il est reconnu être supérieur aux autres préparations. Exigez toujours la signature du Dr F. J. DEMERS sur l'enveloppe de la bouteille.

En vente chez tous les épiciers.
En dépôt à la pharmacie Notre-Dame, No. 1615 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

PIED BOT !

Après avoir eu recours à presque tous les moyens qu'offre la mécanique pour redresser le pied bot sans obtenir un succès satisfaisant, j'inventai, il y a quelques années, un instrument, lequel a été perfectionné à différentes reprises, à la suite des nombreux cas que j'ai eu à traiter depuis cinq ans, et, aujourd'hui, j'affirme que tout pied bot peut être redressé par ce mode si précieux. Pas d'emputation, pas de douleur et presque aucun inconvénient.

Pour avoir les témoignages de personnes guéries dernièrement nous avons invité auparavant des opérations aux frais sans aucun, en voyez un timbre de 6 cents pour vous procurer un traité sur les ruptures et la constitution du corps humain. Enregistre par

CHAS. CLUTHE
FABRICANT D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE
115 RUE KING OUEST, Toronto

Bandage herniaire en spirale de Charles Cluthe, le meilleur qu'il y ait au monde.

CHESTER'S CURE — POUR L'ASTHME, LA BRONCHITE, LE CATARRHE, LE CROUP, ET TOUTES LES AFFECTIONS DES ORGANES RESPIRATOIRES

Le meilleur remède connu pour les maladies susdenommées et recommandé par les médecins. Pour vous en convaincre, faites-en l'essai. Demandez-le à votre pharmacien ou adressez-vous à W. E. CHESTER & CIE, 389 RUE LAGAUCHETIERE MONTREAL.

Expédié par la malle, franc de port, pour $1.00.

DELICIEUX-FORTIFIANT
CACAO DE EPPS,
DEJEUNER

" Au moyen d'une connaissance parfaite des lois naturelles qui regissent les opérations de la digestion et de la nutrition, et par une application pondérée des bonnes qualités du Cacao bien choisi, M. Epps a pourvu nos tables d'un breuvage délicat qui peut nous épargner bien des comptes de médecin. C'est par l'emploi judicieux de tels articles du consommation que la constitution peut se former graduellement jusqu'à ce qu'elle soit assez forte pour résister à toute tendance à la maladie. Des centaines de maladies malignes se trouvent autour de nous, prêtes à attaquer là ou il y a un point faible. Nous parons à plus d'un coup fatal en nous tenant fortifiés par un sang pur et un corps convenablement nourri." — *Civil Service Gazette.*

Se prépare avec de l'eau bouillante ou du lait. Se vend dans les Epiceries en paquets, étiquetés JAMES EPPS & CIE. Pharmaciens Homœopathiques, London, England.

Seul agent pour le Canada : C. E. COLTON Montreal.

Sirop des Enfants du Dr Coderre

Ce sirop est préparé avec la prescription des professeur de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montreal, Faculté de Medecine de l'Université du Collège Victoria. Le sirop des enfants est supérieur à toutes les preparations calmantes offertes aux mères de famille pour conserver la santé de leurs enfants ; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants : Coliques, Diarrhée, Dyssenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhumé, Coqueluche, etc.

Demandez le SIROP DU Dr CODERRE et n'en achetez pas d'autres.

En vente par tout le Canada et les Etats-Unis. Prix, 25 cents la bouteille.

SEUL PROPRIETAIRE:
B. E. McGALE, CHIMISTE, Montréal.

JOUISSEZ
De la Santé et du Bonheur
COMMENT ? Faites comme d'autres ont fait.

Souffrez-vous de maladies des reins ?

" Le " Kidney Wort " m'a ramené, pour ainsi dire, des portes du tombeau, lorsque j'avais été condamné par trente médecins émineuts de Détroit."
M. W. Deveraux, Mechanic, Ionia, Mich.

Vos nerfs sont-ils affaiblis ?

" Le " Kidney Wort " m'a guéri la faiblesse des nerfs, etc., lorsque l'on désespérait de mes jours." — Mde M. M. B. Goodwin, Ed. *Christian Monitor*, Cleveland, O.

Souffrez-vous de la maladie de Bright ?

" Le " Kidney Wort " m'a guéri lorsque mon urine avait la consistance de la crale, puis ressemblait à du sang.
Frank Wilson, Peabody, Mass.

Souffrant de la diabète ?

" Le " Kidney Wort " est le remède le plus efficace que j'aie prescrit. Il procure un soulagement presque immédiat."
Dr Phillip C. Hallou, Moneton, Vt.

Souffrez-vous de maladies du foie ?

" Le " Kidney Wort " m'a guéri d'une maladie chronique du foie lorsque je demandais à mourir."
Henry Ward, ex-colonel
Gardes Nationale, N.Y.

Souffrez-vous de douleurs dans le dos ?

" Le " Kidney Wort " (1 bouteille) m'a guéri lorsque j'étais si souffrant que je ne pouvais me lever, mais que je me roulais hors de mon lit."
C. M. Tallmage, Milwaukee, Wis.

Souffrez-vous de maladies des reins ?

" Le " Kidney Wort " m'a guéri de maladies du foie et des reins après que j'eus suivi inutilement, pendant des années, le traitement des médecins. Ce remède vaut $10 la boite.
Saml Hodges, Williamstown, West Va.

Souffrez-vous de la constipation ?

" Le " Kidney Wort " produit des évacuations et m'a guéri après que j'eus fait l'essai d'autres remèdes pendant seize ans."
Nelson Fairchild, St-Albans, Vt.

Souffrez-vous de la malaria ?

" Le " Kidney Wort " est supérieur à tous les autres remèdes dont j'aie jamais fait usage dans ma pratique."
Dr R. R. Clark, South Hero, Vt.

Etes-vous bilieux ?

" Le " Kidney Wort " m'a fait plus de bien que tous les autres remèdes dont j'aie jamais fait usage."
Mde J. T. Galloway, Elk Flat, Oregon.

Souffrez-vous des hemorrhoides ?

" Le " Kidney Wort " m'a guéri radicalement des hémorrhoïdes qui consistent. Le Dr W. C. Kline m'avait recommandé ce remède."
G. H. Hoyt, Cainier M. Bank, Myertown, Pa.

Etes-vous torturé par le rhumatisme ?

" Le " Kidney Wort " m'a guéri lorsque les médecins m'avaient condamné et après que j'eus souffert pendant trente ans."
Elbridge Malcolm, West Bath, Maine

Aux femmes qui sont malades ?

" Le " Kidney Wort " m'a guérie d'une maladie dont je souffrais depuis plusieurs années. Plusieurs de mes amies qui en ont fait usage en disent le plus grand bien."
Mde H. Lamereux, Ile La Motte, Vt.

Si vous voulez chasser la maladie et jouir d'une bonne santé
Faites usage du
KIDNEY WORT
Le Purificateur du Sang.

QUOI POUR RIEN ?

Des belles terres boisées au LAC NIPISSING. De riches terres, en prairies, au MANITOBA et dans tout NOTRE NORD-OUEST CANADIEN.

COMMENT AVOIR CELA ?
EN S'ADRESSANT AU
BUREAU DE COLONISATION
Coin des rues des Casernes et des Commissaires,
(Entrée sur la ruelle Saint François), près de la gare du Pacifique,
MONTREAL

Pour ceux qui veulent aller s'établir sur ces terres, nos prix de passage, etc. sont extrêmement réduits. Surtout, de grands avantages seront accordés à ceux qui partiront par les prochains convois d'emigrants, au printemps prochain.

J. W. PATERSON & CIE

FABRICANTS DE

FEUTRE GOUDRONNE, Do pour TAPIS, POIX pour TOITURES, GOUDRON, PEINTURES POUR TOITURES,
FEUTRE GRIS, FEUTRE pour DOUBLURE, POIX DE PIN, GOUDRON DE PIN, VERNIS pour TOITURES,
RESINE, ETOUPE, Etc., Etc.

No. 47 RUE MURRAY, MONTREAL
ET FRONT STREET EAST, TORONTO.

HOURRAH ! HOURRAH !! HOURRAH !!!
"JE L'AI A LA FIN POUR LES DAMES"
UNE POUDRE A LAVER
QUI REJOUIRA LE CŒUR DES FEMMES

N'AYEZ PAS PEUR DE L'ESSAYER ! NOUS SAVONS QUE VOUS AVEZ ETE SOUVENT TROMPES PAR DES COMPOSITIONS SANS VALEUR, QUI SONT DES DECEPTIONS COMPLETES.

La "ROYAL CANADIAN"
N'EST PAS UNE DECEPTION QUAND ELLE EST ESSAYÉE ; EN CONCURRENCE AVEC D'AUTRES POUDRES, ELLE A INVARIABLEMENT LA PREFERENCE.
— EN VENTE CHEZ TOUS LES EPICIERS. PRIX DU PAQUET, DIX CENTS —
PREPAREE PAR K. MARSTON & CIE, PLANTAGENET, ONTARIO.

— DEMANDEZ A VOTRE EPICIER —
LA BIERE, LE PORTER ET LE LAGER
PORTANT LA MARQUE DE COMMERCE DE LA
COMPAGNIE D'EMBALLAGE WATSON, En usage dans les fabriques de Lager Reinhardt et de Porter et Biere XXX Molson.

Vente de Porter à la pinte, une spécialité. Prompte attention donnée aux besoins des familles et aux commandes des expéditeurs.

Voyez bien à ce que chaque bouteille porte sur l'étiquette la marque de commerce de la compagnie d'emballage WATSON comme garantie de l'authenticité de l'article.

LES COMMANDES PEUVENT ETRE DONNÉES PAR TÉLÉPHONE
W. WATSON, 70 Ruelle des Fortifications

Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Etranger
La **VELOUTINE**
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par **CH. FAY,** Parfumeur
9, Rue de la Paix, 9 — PARIS

HUILE DU Doct DUCOUX
HUILE DE FOIE DE MORUE
Iodo-Ferrée au Quinquina et aux Écorces d'Oranges Amères

Ce précieux médicament, fruit des longs travaux et des persévérantes études du Docteur **DUCOUX**, réunit sous une seule forme l'**Huile de Foie de Morue**, le **Fer**, le **Quinquina**, et le **Sirop d'Écorces d'Oranges Amères.**

Les éléments qui entrent dans la composition de ce produit expliquent suffisamment son immense succès et l'augmentation constante de sa consommation prouve on ne peut mieux qu'il est pourvu de toutes les qualités necessaires pour guerir l'*Anémie*, la *Chlorose*, les *Maladies de Poitrine*, les *Bronchites, Rhumes, Catharres*, la *Phthisie* et toutes les *Affections Scrofuleuses.*

Les Médecins les plus éminents recommandent tout particulièrement ce médicament, d'une odeur agréable, sans mauvais goût et dont l'usage est facile, économique.

Dépôt général à Paris : Dr **DUCOUX**, 209, rue St-Denis
et dans toutes les Principales Pharmacies du Canada.

GRAINS VÉGÉTABLES de Santé du docteur FRANCK

APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS
Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'**ENGORGEMENT** des **INTESTINS**, telles que : *Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poumon et du Cerveau, etc.*
TRES IMITÉS ET CONTREFAITS
Exiger l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLES
1 flacon (1 boite (50 grains) — 1 fr. 1 boite (105 grains) — NOTICE dans chaque boite.
Dépositaires à *Montreal* : **LAVIOLETTE & NELSON.**

VÉRITABLE ÉLIXIR du Dr GUILLIÉ
TONIQUE ANTI-GLAIREUX & ANTI-BILIEUX
Préparé par **Paul GAGE,** Pharmacien, seul Propriétaire
9, Rue de Grenelle-Saint-Germain, PARIS

L'Elixir de Guillié, préparé par **PAUL GAGE,** est un des médicaments les plus efficaces, les plus utiles, les plus économiques comme **Purgatif** et comme **Dépuratif.**

Il est surtout utile aux *Malades de campagne*, aux *Familles éloignées des secours médicaux* et à la *chasse* surtout à laquelle il épargne des frais considérables de médicaments.

L'action de l'ELIXIR GUILLIÉ est toujours bienfaisante
Comme **Purgatif**, *il est tonique en même temps que rafraîchissant. Il aide et corrige toutes les sécrétions et donne de la force aux organes.*

La dose d'exiger une telle pièce, il est utile qu'on ne prenne rien avant le soir du jour où on en fait usage.
Il peut être administré avec un égal succès à la plus tendre enfance comme à la plus extrême vieillesse, aux crânes d'acajou exige d'accident.

Une expérience de plus de **SOIXANTE ANNÉES** a démontré que l'*Elixir Guillié* préparé par **PAUL GAGE,** était d'une efficacité incontestable contre les **FIÈVRES PALUDÉENNES**, le **CHOLÉRA**, la **FIÈVRE JAUNE**, la **DYSSENTERIE**, les **AFFECTIONS GOUTTEUSES** et **RHUMATISMALES**, dans les **MALADIES des FEMMES**, des **ENFANTS**, du **FOIE** et dans toutes les *Maladies contagieuses.*

Une Brochure, qui est un véritable Traité de Médecine usuelle, est jointe à chaque bouteille de Véritable ELIXIR GUILLIÉ.
Dépositaires à *Montréal* : **LAVIOLETTE & NELSON**

A LA CIVETTE
Ancienne Maison **Turpin**, *fondée en 1715*
Victor **REGNARD** Succr
Agent du Gouvernement français
Pour la Vente des TABACS de la Régie
AUX COLONIES ET A L'ETRANGER
157, Rue Saint-Honoré, 157
PARIS

APERÇU COMPARATIF DES PRIX	PRIX DU KILOG. En France	PRIX DU KILOG. A Montréal
Tabac à fumer, à priser ordinaire.	12 60	8 10
Tabac à fumer, à priser supérieur.	16 "	6 60
250 Cigares de France à 5 centimes	12 50	7 60
1000 cigarettes caporal supérieur.	20 "	11 05

RÉCOMPENSE DE 25,600 FR. A J. LABOCHE
QUINA LAROCHE
ELIXIR VINEUX
ANÉMIE, SANG PAUVRE,
MANQUE D'APPÉTIT
DIGESTIONS MAUVAISES
FORMATIONS DIFFICILES
RACHITISME
FIÈVRES
Convalescences de FIÈVRES
PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Phcie.

— FAITES USAGE DE LA —
FARINE PRÉPARÉE DE BRODIE
POUR TOUTES ESPÈCES DE PATISSERIES
EN VENTE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS

Canada Fluid Beef Company.

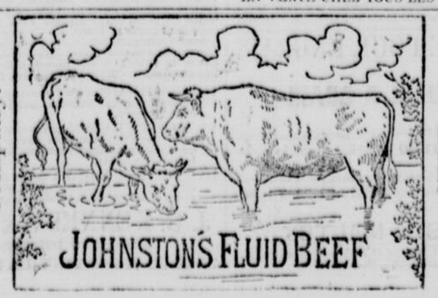

FABRIQUE PAR
BUREAUX : 27 RUE SAINT-PIERRE MONTREAL

CHEMIN DE FER
VERMONT CENTRAL
New York, Boston et la Nouvelle Angleterre
ROUTE PAR LES MONTAGNES VERTES

Départ des trains de Montréal :

8.30 A. M.—Train rapide arrivant à Saint-Albans 10.50 a. m., White River Junction, 2.55 p. m., Boston via Lowell 7.10 p.m., et New-York via Springfield 11.25 p. m.
Les nouveaux wagons buffet Pullman sont attachés aux trains de Boston et New-York.

5.30 P. M.—Express de New-York et Boston arrivant à Saint-Albans à 7.55 p. m (soupers). Burlington 9.10 p. m., Rutland, 11 20 p. m., Troy, 2.05 a. m., Albany, 2.25 a. m., New-York, 7.30 a. m., Boston 7.45 a. m., via Rutland, Bellows Falls et Fitchburg.
Wagons dortoirs Wagner de Montréal à New-York et wagons dortoirs Pullman de Saint-Albans à Boston.
Ce train comprend aussi des wagons en destination directe de Waterioo et Magog.

8.30 P. M.—Express de nuit arrivant à Saint-Albans à 10.45 p. m., White River, 3.15 a. m., Manchester, 6.25 a. m., Nashua, 7.09 a. m., Boston via Lowell 8.30 a.m. via Fitchburg 10.40 a. m., New-York via Northampton, Holyoke, Springfield et New-Haven 11.45 a. m.
Ce train se raccorde à Nashua et Winchendon pour Worcester, Providence et tous les points sur les chemins de fer de New-York et de la Nouvelle-Angleterre.
Des wagons buffet Pullman sont attachés aux trains de Boston et Springfield,

Pour les billets, indicateurs et toute autre information s'adresser à l'hôtel Windsor et aux bureaux du Grand-Tronc ou au bureau de la compagnie, 136 rue Saint Jacques.

A. C. STONEGRAVE,
Agent des